



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

Bureau de l'UNESCO
pour le Maroc, l'Algérie,
la Mauritanie et la Tunisie

Etat des lieux des webradios au Maroc

Maroc, Novembre 2015



Par Sébastien Nègre, expert indépendant en développement des médias, journaliste radio

Avec le soutien de :



MINISTRY FOR FOREIGN
AFFAIRS OF FINLAND



SWEDEN



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

Bureau de l'UNESCO
pour le Maroc, l'Algérie,
la Mauritanie et la Tunisie

Etat des lieux des webradios au Maroc

Maroc, Novembre 2015

Par Sébastien Nègre, expert indépendant en développement des médias, journaliste radio

Préfaces de :

Michael Millward, Représentant de l'UNESCO pour le Maghreb

Jamal-Eddine Naji, Directeur général de la Haute Autorité pour la Communication Audiovisuelle (HACA)

Emmanuel Boutherin, Président de l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC)

Mohamed Leghtas, Coordinateur du Forum des Alternatives Maroc (FMAS)

La présente étude est élaborée dans le cadre de la journée d'études Etat des lieux des webradios existantes au Maroc, autour de la reconnaissance des médias communautaires et associatifs, organisé le 19 février 2016 à Rabat.

Etat des lieux des webradios existantes au Maroc

Par Sébastien Nègre expert indépendant en développement des médias, journaliste radio

Sous la supervision de Andrea Cairola, Conseiller pour la communication et l'information, Bureau de l'UNESCO pour l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie ; Khalid Aoutail, Expert associé, au même Bureau ; et Francisco Gracia Badiola, consultant.

Dans le cadre du projet UNESCO "Promoting Freedom of Expression in Egypt, Libya, Morocco, Syria, Tunisia and Yemen" financé par les ministères des Affaires Etrangères de la Finlande et de la Suède.

Avec le soutien du Bureau de l'UNESCO à Rabat

Avenue Aïn Khalouiya km 5.3, BP1777

Rabat, Maroc

Contact : a.cairola@unesco.org

© UNESCO 2016



Œuvre en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Graphisme de la couverture, mise en pages et impression : AZ Editions - Rabat

Imprimé en 2016

Révision :

Si des lecteurs souhaitent proposer des corrections à cette étude, celles-ci pourront être prises en compte dans une deuxième version du rapport. Cette version révisée sera, le cas échéant, publiée en format électronique et sera accessible sur le site de l'UNESCO.

SOMMAIRE

Préfaces	5
Introduction.....	18
A/ Qu'est-ce qu'une webradio ?	19
B/ Focus sur des radios associatives à visée sociale	22
C/ Vers une reconnaissance des radios associatives à moyen terme.....	24
D/ Les principales caractéristiques des webradios au Maroc.....	27
1/ Trois cibles identifiées.....	28
2/ Des programmes alternatifs	31
3/ Un mode de fonctionnement reposant sur le secteur associatif	34
4/ Membres et auditeurs	39
5/ Un canal de diffusion à portée inédite	42
E/ Les défis des webradios	46
1/ Des webradios qui ne sont plus en activité	46
2/ L'absence d'un cadre législatif	48
3/ Les contraintes financières	48
4/ Le manque de compétence des acteurs.....	48
F/ Quelles perspectives à court et moyen terme?	51
1/ Sur le plan macroradiophonique : des webradios en projet	51
2/ Sur le plan microradiophonique : l'ambition d'un flux sonore continu.....	51
3/ Vers un modèle de médias associatifs multisupports.....	52
4/ Un soutien de l'Etat comme condition préalable à l'ouverture	53
Sources et Bibliographie	55

PRÉFACES

Par Michael Millward

Représentant de l'UNESCO pour le Maghreb

Avec une couverture pouvant atteindre 95% de la population mondiale, la radio demeure le média le plus universel qui existe et elle a toujours été considérée par l'UNESCO comme un outil de communication incontournable pour le développement et l'autonomisation, pour l'éducation et la promotion de la liberté d'expression.

Dans son message à l'occasion de la Journée mondiale de la radio 2016, la Directrice générale de l'UNESCO Irina Bokova rappelle que « par sa proximité, sa simplicité, son bas coût, la radio est aussi un média du vivre-ensemble, un moyen de resserrer le lien social, et d'assurer la participation des peuples ». Cette phrase est une bonne introduction au sujet des médias communautaires/associatifs, éléments incontournables d'un paysage médiatique mature. En sa qualité d'institution spécialisée dans le développement des médias, l'UNESCO promeut un « écosystème » médiatique pluraliste, indépendant et diversifié, composé d'un secteur audiovisuel tripartite : public, commercial, et communautaire. L'UNESCO tente ainsi de favoriser un environnement législatif et réglementaire permettant la diversité, le pluralisme et l'indépendance des médias.

Dans un contexte d'évolution du secteur médiatique au Maroc, je pense qu'il est utile pour toutes les parties prenantes de mieux comprendre la dynamique des ondes virtuelles qui font résonner les fils de la Toile : je veux bien entendu parler des webradios. C'est l'esprit du soutien du Bureau de l'UNESCO à Rabat à la réalisation d'un Etat des lieux détaillé des webradios existantes au Maroc.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier les radios en lignes qui ont participé activement à cet exercice, remercier aussi l'expert indépendant Sebastien Nègre pour son travail de recherche et d'analyse, et saluer enfin l'implication des donateurs qui ont permis cette activité, notamment la Finlande et la Suède. Véritables outils de démocratisation et développement partout dans le monde, les radios en ligne ont trouvé sur Internet un espace d'échange et d'information et le Maroc ne fait pas exception en la matière.

Les webradios contribuent à la réalisation du droit à la liberté d'expression, un droit fondamental hors-ligne, comme en ligne. Promouvoir ces moyens de communication, ainsi que les radios associatives ou communautaires, c'est permettre à des groupes des citoyens, sur Internet mais également sur les ondes hertziennes, de prendre

leur destin en main concrètement, par la parole, l'échange de bonnes pratiques, la discussion, la compréhension mutuelle et, à travers tous ces aspects de la communication, le développement social et économique par exemple de leur tissu géographique immédiat. Reconnaître les radios communautaires ou associatives en tant qu'institutions juridiques mais aussi comme partie intégrante de l'espace hertzien, c'est donner corps et légitimité à ces discussions qui fourmillent chaque jour dans les foyers, les cafés, les universités, les espaces de travail, en somme des conversations de « proximité » pourrait-on dire.

L'UNESCO se réjouit des efforts accomplis par les législateurs et les autorités marocaines pour faire avancer les discussions au sujet du pluralisme dans le secteur radio et audiovisuel. L'UNESCO se tiendra aux côtés de tous ses partenaires pour contribuer à ces discussions. Dans une perspective de continuité et de soutien au chantier existant pour la reconnaissance juridique des radios communautaires au Maroc, le Bureau régional de l'UNESCO à Rabat souhaite que ce premier mapping des webradios existantes au Maroc puisse contribuer à mieux alimenter la discussion nationale autour du rôle des webradios, aujourd'hui et dans le futur, ainsi qu'autour de la pleine reconnaissance des radios communautaires/associatives.

Par Jamal-Eddine Naji

Directeur général de la Haute Autorité pour la Communication Audiovisuelle (HACA)
(Fondateur de la Chaire Unesco/Orbicom en «Communication publique & communautaire» auprès de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication ISIC)

Passons aux mesures, cadre légal en premier !

Depuis le projet-pilote, mort-né, du Bureau Multi- pays au Maghreb de l'Unesco, en 1996/98, le plaidoyer pour enrichir notre paysage audiovisuel de la composante associative (ou « communautaire », au sens anglo-saxon) a fait un long et assez discret chemin, atteignant une substantielle sensibilisation de l'Exécutif (2006), du Régulateur de ce paysage (Haca) et du Parlement (2013/2014).

Le 25 janvier 2006, à l'occasion de l'installation de la chaire Unesco/Orbicom en «communication publique et communautaire» par le Directeur Général de l'Unesco et le ministre marocain de la communication, porte-parole du gouvernement, ce dernier [Nabil Benabdallah]déclara : «Cette initiative, permettra aussi de faire promouvoir l'action visant à instaurer un meilleur cadre pour la mise en place de radios communautaires au Maroc, à l'heure où l'espace audiovisuel connaît des changements importants.»

Il semble donc que ce plaidoyer est arrivé maintenant à son ultime conclusion par cette utile mise au point entreprise par Unesco Rabat, un mapping 2016 qui a, entre autre, mérité de s'étendre à la Webosphère, réalité dominante aujourd'hui, hégémonique dans la « normalité » de demain. Cette halte de diagnostic, d'analyse et d'anticipation volontariste, pariant sur une plus forte consolidation de notre projet démocratique via cet acteur cardinal de la société civile, la radio, est aussi opportune que pertinente. Eu égard à l'émergence, aux quatre coins du pays, de web-radios, dès la veille de cette 2ème décennie de ce siècle, siècle de la connectivité tous azimuts : de l'individu, du groupe, de la société, voire du corps humain, sur fond d'une mappemonde sans frontières – physiques – ni obstacles majeurs à la communication entre les peuples de la terre, leurs cultures, leurs identités et leurs projets de société diversement spécifiques.

Mais des obstacles subsistent et, comme ils sont le fait des hommes (les technologies permettant désormais une totale connexion communicationnelle planétaire !), ils ne dépendent que d'eux, c'est-à-dire de nous.

Si on met de côté la volonté politique, puisqu'elle semble acquise au moins depuis cinq ans, sinon depuis la déclaration solennelle du Porte-parole du Gouvernement en 2006, ces obstacles ont pour noms :

- l'absence de législation proactive dotant de légitimité légale cette troisième composante du service public en audiovisuel, les médias associatifs ;

- l'absence d'une politique publique appuyant, par diverses mesures réglementaires, administratives, fiscales, de formation ;
- la persistance d'une frileuse appréhension de l'« intrusion » de cet acteur, encore « informel », dans le paysage audiovisuel et son spectre... Alors même que la société civile, l'une des plus matures et des plus actives sur le continent et dans la région Mena (aux prises avec des tempêtes apocalyptiques) a été érigée en quasi-institution, ayant constitutionnellement un rôle des plus légitimes aux yeux du législateur pour assumer sa part dans le projet démocratique du Maroc !

Autant dire qu'il nous faut à présent crever le cœur de l'abcès de cette contradiction. D'une part, une légitimité/crédibilité acquise aux plans politique, social, socio-culturel et sur le terrain (connecté à l'Internet), par des initiatives de web-radios vivantes et influentes sur la toile et dans leurs environnements humains qu'elles ciblent. Et, d'autre part, un vide législatif, réglementaire et de régulation, triptyque obligatoire pour que l'État de droit ait un sens sérieux, complet et crédible sur tout le champ audiovisuel dans un pays qui porte haut le credo de la démocratisation de l'État, de la société et du paysage médiatique ou sa médiasphère.

Au fronton de la démocratie, aujourd'hui plus clair et plus indélébile que jamais : le « Droit à l'information » ou, plutôt, le « Droit à la communication ». Un droit, somme toute nouveau, qui donne davantage d'extension à l'Article 19 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948. Un droit qui a été mis au monde, ou baptisé, lors du Sommet Mondial de la Société de l'Information (2003/2005) et que le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies, sur dix ans de ce SMSI (Wisis +10), a arrimé, devant son Assemblée Générale, en décembre dernier, à la marche du développement humain durable.

Le Maroc, présent actif lors du SMSI, comme à son 10ème anniversaire, ne peut plus trainer des pieds derrière nombre de sociétés africaines (et latino-américaines) dont la communication, via les supports audiovisuels et du Web, est légalement accessible à leur appropriation par la société civile et ceux et celles qui sont « sans voix »..! Notre pays ne peut plus trainer sur ce registre de développement humain, alors qu'il caracole en tête des pelotons africain et arabe vers la connectivité, donnant la preuve d'une maturité certaine de la libéralisation de ses ondes et de sa régulation, depuis plus d'une décennie, adossé, en plus, à un capital de près d'un siècle en matière de pluralisme politique et de pluralisme de voix et d'expressions dans son kiosque!

Il est temps de passer aux mesures opérationnelles, effectives et efficaces. Le Maroc est mûr pour accéder au rang des pays « audiovisuellement » démocratiques, riches, entre autre, de médias associatifs qui sont le seul canal/levier éprouvé (en Amérique Latine notamment) pour que le choix démocratique de la société se nourrisse des éléments nutritifs qui lui sont indispensables, voire vitaux. A savoir : la liberté

d'expression, le droit à l'information et à la communication, le développement solidaire et durable, l'éducation civique et la culture de citoyenneté, l'ouverture tolérante et l'entretien pacifique des différences et de la diversité, l'appropriation citoyenne des enjeux et objectifs de l'intérêt public, la participation volontariste et responsable à la vie collective et aux ambitions du « vivre ensemble », l'inclusion de toutes et tous et de chacune et chacun dans ce « vivre ensemble » etc.

Alors, qu'attendons-nous pour légiférer sur la légitimité des médias associatifs dans notre vie collective ? Qu'attendons-nous pour ouvrir le spectre, cette ressource naturelle collective, à ces médias (la bande FM d'abord, forcément), avec équité (par rapport aux secteurs public et privé) et avec obligations de régulation, aussi rigoureuses qu'encourageantes, comme un coût raisonnable, voire symbolique, pour l'assignation de fréquences.

Qu'attendons-nous pour déployer une politique publique volontariste visant à faire fonctionner ce nouveau levier médiatique de la démocratisation de la société, avec des garanties et des chances de développement et de pérennité ? Par des mesures incitatives touchant au modèle économique à venir de ces médias :

- Faire profiter ce secteur « citoyen » du Fonds d'aide à l'audiovisuel ;
- Le privilégier, de manière conséquente, au niveau de la source de financement indirecte que provisionne l'État pour les médias en tant qu'annonceur ou comme sponsor de campagnes d'intérêt public (aide à la presse écrite depuis des décennies et augmentant crescendo sans égard à son taux famélique de pénétration);
- Réserver à ce secteur une politique fiscale encourageante et incitative, au moins pour une période de lancement (5 à dix ans) : tarifications douanières spéciales sur les équipements, dégrèvements fiscaux divers et abaissements de taux de taxes ciblées en relation avec cette activité associative ; apports légaux de ristournes par « solidarité intersectorielle » aux budgets de ces radios (ristournes venant du champ de l'affichage et du hors-média, de la téléphonie mobile et des télécommunications...). Ce type de secteurs est, par essence, joueur dans le même espace de la proximité et du local, ce qui doit créer une solidarité obligée avec les médias associatifs dont l'identité première et dernière est faite de proximité et de local.

Une telle politique publique, jointe à une régulation de qualité et d'accompagnement, devrait aussi aider à la formation des ressources humaines, majoritairement des volontaires forcément, de par les principes Unesco (et ceux de l'Amarc) du concept même des médias associatifs ou communautaires. Cela peut passer par des cadres de partenariats entre les milieux des professionnels des médias (publics et privés) et les volontaires associatifs, avec divers soutiens de l'État et du régulateur indépendant. De tels partenariats peuvent même s'étendre à des échanges de programmes, à la mutualisation de certains dispositifs ou parties de dispositifs d'équipements,

d'installations de diffusion, de formation continue, entre médias associatifs et les médias publics ou commerciaux.

Une telle perspective, enfin, peut garantir véritablement que ces médias de proximité par excellence soient en mesure de privilégier, avec qualité, le contenu local, l'objectif stratégique de l'existence même de ce type de médias démocratiques, qui est en fait leur véritable valeur ajoutée à un paysage médiatique démocratique ayant un rôle crucial dans le projet démocratique d'un quelconque pays, à l'aune de ce que leur attribue la littérature de l'Unesco : une « mission sociale ». A cet égard, d'ailleurs, faut-il le souligner, l'Unesco est appelée comme agence spécialisée des Nations Unies, à impliquer à ses côtés d'autres agences de l'ONU, plus que jamais, en tout cas dans le cas du Maroc et des autres pays arabes dont les paysages audiovisuels s'accommodent encore de l'absence de ces médias.

Professeur Jamal Eddine Naji

Directeur général de la Haute Autorité pour la Communication Audiovisuelle (HACA)

Espace les Palmiers, lot 26

Angle av. Annakhil et Mehdi Ben Barka

Hay Ryad, Rabat - BP 20590

Tel : +212 537 714 385

www.haca.ma

naji@haca.ma

Par Emmanuel Bouterin

Président de l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC)

La Liberté d'Expression est citée à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. Elle ne spécifie pas les conditions particulières ni les restrictions à cette liberté d'expression. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté par l'Assemblée Générale des Nations unies est en revanche un traité applicable par ses signataires. Il est précisé que la liberté d'expression comprend « la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce sans considération de frontière ».

La diversité culturelle incluant la diversité linguistique, est quant à elle considérée non comme un droit, mais comme « un héritage commun de l'humanité » et c'est l'UNESCO qui a porté cette conception avec la Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle en 2001. Nous avons considéré cette déclaration comme un instrument normatif et sa sauvegarde comme étant un impératif concret inséparable du respect de la dignité humaine.

Liberté d'expression et diversité culturelle sont deux principes universels. Les vecteurs essentiels de ces deux principes sont les médias. La situation des médias dans le monde est complexe et il ne nous revient pas ici d'en faire l'inventaire. Toutefois, l'UNESCO, dans sa grande sagesse et dans les divers outils de bonnes pratiques, a soulevé les questions du contenu et du rôle des médias, impactés par la concurrence et la concentration. Même s'ils sont impactés dans leur fonctionnement et leurs contenus, notamment du fait de l'audience et de la mobilité de l'emploi, deux secteurs des médias échappent à la concurrence et à la concentration : les médias de service public, principalement les télévisions et les radios publiques, et les médias communautaires issus de la société civile, sans objet lucratif, principalement les radios communautaires.

Ce sont ces deux secteurs, partout dans le monde, qui ont si je puis dire pour « vocation naturelle » la liberté d'expression et de la diversité culturelle. Cette vocation se retrouve généralement dans les lois, réglementations et cahiers des charges de ces médias.

L'Association Mondiale des Radios Communautaires est une organisation internationale de 4000 membres, principalement des radios locales, dans 130 pays. Depuis 33 ans, notre organisation promeut les droits de communication comme un aspect fondamental des droits de l'Homme. Le secteur que nous représentons, le secteur associatif, aux côtés des services publics et commerciaux, est désormais reconnu par plusieurs conventions internationales qui en mettent en lumière son importance dans la promotion de la diversité culturelle, notamment les musiques, langues et cultures nationales et minoritaires. Ces médias de proximités sont partout un outil de cohésion sociale sur leur territoire, dans les zones urbaines, rurales et insulaires, et comme

élément de pluralisme et comme outil d'éducation, et donc de démocratie. Depuis 2012, l'AMARC a le statut d'ONG associée à l'UNESCO.

Les trois secteurs de la communication - publique, commerciale et communautaire - ont été reconnus par les Rapporteurs pour la Liberté d'expression des Nations Unies et de l'OSCE en Amérique et en Afrique en 2007, 2011 et 2013. Les 14 Principes pour une régulation des médias associatifs et communautaires, élaborés par l'AMARC, ont été présentés par le Rapporteur Spécial pour la Liberté d'Expression Frank La Rue à l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2010, L'UIT, avec la deuxième Recommandation de la Résolution 69, incorporée dans les accords de Genève 1992 et de Kyoto 1994, reconnaît les droits de communication comme droits fondamentaux des communautés et encourage les États membres à prendre toutes les mesures pour favoriser la libre dissémination de l'information, étant entendu qu'il s'agit là de l'information soumise aux principes déontologiques essentiels : vérification des faits, responsabilité des éditeurs, équilibre des propos.

Enfin, le Commentaire Général n°34 du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies sur l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 12 Septembre 2011 stipule que les régimes d'octroi de licences pour la diffusion des services audiovisuels terrestres et satellitaires doivent prévoir une répartition équitable de l'accès et des fréquences entre les radiodiffuseurs publics, commerciaux et communautaires.

L'UNESCO soutient le secteur des médias associatifs et communautaires par les déclarations officielles sur le pluralisme des médias, et notamment la Convention de l'UNESCO sur la Protection et la Promotion de la Diversité Culturelle de 2005, ainsi que dans son Programme Régulier et son Programme International pour le Développement de la Communication (PIDC). Nous connaissons dès actuellement des avancées importantes dans ce secteur, comme en Argentine, Uruguay, Bangladesh, Nigeria ou Tunisie. Certes tout n'est pas parfait, pas plus qu'il n'est parfait dans les pays de l'OCDE et d'Europe, dont certains sont particulièrement hostiles à la communication de proximité.

L'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme sur la liberté d'expression est un pas de géant pour l'Humanité. Son interprétation adoptée par les Nations Unies est le socle des recommandations des Nations Unies :

« La liberté d'opinion et la liberté d'expression sont des conditions indispensables au développement complet de l'individu. Elles sont essentielles pour toute société. Elles constituent le fondement de toute société libre et démocratique. Les deux libertés sont étroitement liées, la deuxième constituant le véhicule pour l'échange et le développement des opinions. »

Toutefois, cette déclaration d'intention pouvait durablement rester sans interprétation normative. Les États, parties-prenantes de la Commission et du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies, en ont décidé autrement. Ils ont élaboré une « observation générale » dans le cadre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Je tiens à rappeler que le Royaume du Maroc a joué un rôle politique important dans ce processus. L'observation n°34 date de 2011. Le Royaume du Maroc était l'une des 19 nations proactives dans l'élaboration de cette « observation » qui a valeur d'obligation.

Concernant les médias, et notamment les médias communautaires, la directive est claire :

« L'existence de moyens d'information libres, sans censure et sans entraves est essentielle dans toute société pour garantir la liberté d'opinion et d'expression et l'exercice d'autres droits consacrés par le Pacte. »

« Les États parties doivent éviter d'imposer aux médias audiovisuels, y compris aux médias communautaires, des conditions d'octroi de licence trop rigoureuses et des droits de licence excessifs. Les régimes d'autorisation de la diffusion par des médias ayant une capacité limitée devraient permettre une répartition équitable de l'accès et des fréquences entre les diffuseurs publics, commerciaux et communautaires. Il est recommandé aux États parties qui ne l'ont pas encore fait d'établir une autorité indépendante et publique chargée d'octroyer des licences d'exploitation des stations de radio et de télédiffusion, ayant compétence pour examiner les demandes et accorder les licences. »

La force de l'UNESCO demeure dans la volonté de ses États membres, et nous savons que le Royaume du Maroc est aujourd'hui en capacité de montrer le chemin, en poursuivant la voie qu'il a tracée aux Nations Unies.

Les recommandations de l'AMARC reposent sur trois piliers : l'expertise, le diagnostic, et deux principes essentiels :

- le spectre hertzien est une ressource publique universelle et la radiodiffusion communautaire demande une utilisation significative de cette ressource, en particulier à la lumière des progrès réalisés en vue des Objectifs de Développement Durable, y compris en vue de l'objectif concernant l'accès du public à l'information et aux libertés fondamentales ;
- les médias de proximité et notamment les radios doivent se développer dans un environnement politique stable dans lequel la société civile peut s'exprimer. Cela veut dire que la puissance publique doit soutenir, directement ou indirectement, les groupes de la société civile qui promeuvent et soutiennent de manière responsable les médias de proximité.

Nous avons besoin du Royaume du Maroc pour montrer la voie et assurer un panorama médiatique responsable et pluraliste. C'est pourquoi L'AMARC recommande de :

- 1- Mettre en place un cadre de réglementation légale pour la radiodiffusion communautaire reposant sur une approche fondée sur les droits, intégré au sein de politiques plus générales en matière de médias et communications et conscient des besoins spécifiques du secteur ;
- 2- Créer un environnement favorable à la viabilité et au développement de la radiodiffusion communautaire ;
- 3- Soutenir la recherche pour une meilleure appréhension des besoins, des enjeux, ainsi que des services fournis par les médias de proximité ;
- 4- Sécuriser la fonction des journalistes, des travailleurs et des volontaires du secteur de la radiodiffusion associative, et notamment les femmes, et leur droit à protéger leurs sources d'information ;
- 5- Reconnaître l'importance du rôle que les médias de proximité peuvent jouer dans les situations d'urgence et de crises et soutenir leur capacité à jouer ce rôle ;
- 6- Prendre des mesures pour garantir la sécurité et la sûreté des radios locales associatives,
- 7- Favoriser l'engagement des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des groupes marginalisés dans le secteur de la radiodiffusion communautaire ;
- 8- Examiner quand et comment entreprendre une transition à la radio numérique terrestre, en se basant sur l'intérêt public, à la suite d'un processus de consultation, et en accord avec les conventions et traités internationaux : permettre aux radios associatives d'avoir leur place sur les nouvelles bandes de fréquences.

Le Royaume du Maroc a démontré sa capacité à être force de proposition dans les enceintes internationales. Il a le pouvoir de montrer l'exemple et de contribuer au développement des médias locaux associatifs en adaptant, de manière concertée, sa réglementation dans le cadre de la législation.

Pour le développement opérationnel des médias locaux, certains véhicules peuvent être mis en œuvre avec la participation active du Royaume, comme au Programme international pour le développement de la communication (PIDC).

L'AMARC est aux côtés du Maroc et de l'UNESCO. Elle met son expertise au service des Etats et de la société civile sur les cadres légaux et réglementaires pour le développement professionnel du secteur, pour soutenir les processus visant à améliorer le pluralisme, la liberté d'expression et d'information, la diversité culturelle, dans le respect des identités et des cultures, condition essentielle pour la promotion des valeurs démocratiques.

Par Mohamed Leghtas

Coordinateur du Forum des Alternatives Maroc (FMAS)

La revendication de la société civile marocaine date de 2011. Elle a été initiée par le Forum des Alternatives Maroc (FMAS) et portée par un millier d'associations implantées dans les 16 régions du Royaume. Elle capitalise toutes les initiatives antérieures en la matière notamment : en décembre 2006, lors de l'installation de la chaire UNESCO/ORBICOM

En 2010, le dialogue national sur les médias et la société entrepris par le parlement recommande l'encadrement et la régulation des medias associatifs qui a débuté en 2009. Dans le cadre du projet « Médias communautaires : pour une information citoyenne » élaboré par le FMAS, par le biais de son programme « le portail e-Joussour » et soutenu par l'UE, plusieurs actions sont menées de 2011 à 2015.

Actuellement, un réseau de web radios associatives communautaires opère dans 14 villes. Elles sont portées par des associations ou par des réseaux associatifs. Elles sont implantées à Rabat, Salé, Casablanca, Marrakech, Agadir, Tétouan, Zagora, Tinghir, Ouarzazate, Tahla, Nador, Taza, Tanger, Laayoune. Ces radios émettent sur le web et abordent des sujets de proximité ainsi que thématiques relatives à l'éducation aux droits humains, à l'éducation à l'environnement, la démocratie participative, l'éducation à la tolérance, etc. Cependant, elles ne parviennent malheureusement pas à atteindre les cibles qu'elles visent, essentiellement composées de population vulnérables, notamment les pauvres, les marginalisés et les exclus des medias publiques et privés. Ceci est lié à l'analphabétisme et à la fracture numérique ! C'est pour cela que la radio hertzienne reste incontestablement le moyen de communication citoyen et de proximité le plus efficace et le plus efficient.

La société civile a atteint la maturité nécessaire et constitue aujourd'hui une force de proposition et de suggestion. Elle mérite la confiance des décideurs qui devraient lui reconnaître son droit de disposer des medias qu'elle estime adéquats et appropriés pour atteindre ses objectifs et accomplir la mission que lui consacre la constitution de 2011. L'amendement de la loi 77/03 s'impose aujourd'hui avec acuité, d'autant plus que les principaux acteurs et décideurs sont acquis à la cause. Le Ministre de la communication, les parlementaires et la HACA sont tous favorables à la reconnaissance des radios associatives. Il ne reste donc qu'à passer à l'action : Au gouvernement de présenter un projet d'amendement aux deux chambre du parlement. A ces dernières de voter et d'adopter ce projet de loi. Et à la HACA d'implémenter cette loi et de livrer les premières licences aux radios associatives, conformément à la nouvelle législation.

Recommandations

Au Gouvernement marocain :

- présenter un projet de loi amendant la loi 77/03 et reconnaissant les radios associatives, comme l'a déclaré le ministre de la Communication le 1er juin 2015 au Parlement ;
- soutenir les projets des radios associatives communautaires, sur les plans matériels et techniques pour accomplir leurs missions de service public en matière de communication citoyenne et de proximité ;
- élargir les attributions du fonds de soutien des médias aux médias associatifs communautaires, notamment aux radios, pour produire des émissions radiophoniques de qualité.

Aux deux Chambres du Parlement :

- considérer les radios associatives communautaires comme étant un service publique national, qui nécessite la mobilisation de tous les groupes parlementaires, aussi bien de la majorité que de l'opposition, pour adopter unanimement le projet de loi que présentera le gouvernement, amendant la loi 77/03 et reconnaissant les radios associatives.

Aux responsables de la HACA :

- valider le projet de loi amendant la loi 77/03 ;
- élaborer un cahier de charges spécifique aux radios associatives, qui encouragerait le développement de ces dernières.

Aux associations de la société civile :

- continuer sa campagne de plaidoyer politique jusqu'à la reconnaissance juridique des radios associatives ;
- renforcer les capacités techniques, matérielles et éditoriales des web radios associatives existantes;
- favoriser l'émergence de nouveaux projets de radios associatives ;
- promouvoir la coopération, le réseautage et le partenariat entre les webradios existantes au Maroc et les radios communautaires aux niveaux régional et international ;

Aux institutions nationales de gouvernance (CNDH, CESE) :

- émettre des avis favorables au Gouvernement concernant la reconnaissance juridique des radios associatives.

Aux institutions intergouvernementales (UE, UNESCO, UNICEF, OMS, UNIFEM, PNUD) :

- interpeller le Gouvernement marocain pour la reconnaissance des radios associatives pour jouer un rôle primordial dans l'atteinte des nouveaux OMD ;

Aux ONG internationales (AMARC, IMS, CMS, Article 19, RSF, AI, HRW) :

- saisir toutes les opportunités (rapports annuels ; rapports alternatifs présentés aux organes onusiens des DH : EPR, CDCP, CDESCE) pour recommander au gouvernement marocain de reconnaître les radios associatives, en vertu des conventions qu'il a signées et ratifiées et qui stipulent ce droit.

INTRODUCTION

Par l'auteur

Au Maroc, le paysage audiovisuel demeure à ce jour restreint aux médias du pôle public et aux médias privés à caractère commercial. La suppression du monopole de l'Etat en matière de radiodiffusion et la création de la HACA (Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle) est effective mais la loi en vigueur ne prévoit pas à ce jour l'attribution de licence permettant la mise en place de médias audiovisuels à caractère associatif ou communautaire.

Pourtant, des radios se définissant elles-mêmes comme associatives/communautaires existent déjà bel et bien au Maroc. N'étant pas présentes sur la bande FM, c'est via Internet qu'elles ont pu s'ancrer et faire entendre leur voix, devenant de fait des webradios.

Dans le sillage du droit à la liberté de communication garanti désormais dans la nouvelle Constitution de 2011, la société civile milite depuis cette date à travers différents plaidoyers pour la reconnaissance de ces webradios considérées comme un outil incontournable pour garantir le droit de la population à la communication. On peut citer les plaidoyers de l'UNESCO sur le sujet, les recommandations du rapport final du dialogue national sur l'information et la société civile relatives à la communication associative et enfin les efforts déployés par les organisations de la société civile pour la sensibilisation, le plaidoyer et la formation en matière de communication associative, notamment à l'initiative du FMAS (Forum des alternatives Maroc).

Objectif et résultats attendus

L'objectif de ce rapport est l'élaboration du premier mapping des webradios existantes au Maroc. Analyses sur les structures des webradios, compositions, thématiques abordées, modes de financement (entre autres aspects). Le rapport se donne pour ambition de présenter le panorama le plus complet possible du paysage des webradios au Maroc et de ses relations avec la société civile.

Ce document, souhaitant proposer une vision claire, globale et précise de la situation, constitue un outil au service du Bureau de l'UNESCO à Rabat afin d'effectuer un document graphique accompagnant et illustrant le plaidoyer de la société civile pour la reconnaissance juridique des radios communautaires vis-à-vis de l'autorité publique, de l'instance de régulation, de l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement des médias ainsi que de l'ensemble de l'opinion publique marocaine.

A/ Qu'est-ce qu'une webradio ?

- Différents modèles de radios communautaires existent à travers le monde. On les appelle radios communautaires, associatives, locales, libres, rurales... A travers cette étude, nous parlerons de « radios associatives », telles que décrites dans le projet de loi relative aux radios associatives mis en œuvre par le Portail de la Société Civile Maghreb Machrek e-Joussour, une appellation également employée depuis 2011 par le Forum des Alternatives Maroc (FMAS).
- A l'échelle mondiale, la définition proposée par l'UNESCO de la radiodiffusion associative est la suivante : « *un moyen de communication sans but lucratif, qui appartient à une communauté particulière qui la gère. Son but est de servir les intérêts de cette communauté, favoriser l'accès et la participation aux activités de la communauté et refléter les besoins et les intérêts particuliers du public auquel elle est destinée.* »
- Toujours selon l'UNESCO et son Programme International pour le Développement de la Communication (PIDC) et ses Indicateurs de Développement des Médias (IDM), en tant qu'alternative aux médias publics et commerciaux, « **les médias de proximité poursuivent des objectifs sociaux, en relayant des opinions et des inquiétudes sur des sujets spécifiques à un contexte, ainsi qu'en mettant en place des plateformes de débat et de discussion.** Il s'agit de médias indépendants, qui appartiennent et sont gérés par la communauté.¹ Les médias de proximité sont gérés au sein de la communauté, pour la communauté, à propos de la communauté, et grâce à la communauté. La communauté peut être territoriale ou géographique, à savoir une commune, un village, un quartier ou une île. Elle peut aussi être un groupe de personnes ayant des intérêts communs, sans vivre nécessairement dans un même territoire défini. Par conséquent, les radios de proximité peuvent être gérées ou contrôlées par un seul groupe, par des groupes combinés, ou par des rassemblements de personnes telles que des femmes, des enfants, des agriculteurs, des pêcheurs, des groupes ethniques ou des citoyens du troisième âge. Ce qui différencie les radios de proximité des autres médias est, d'une part, un haut niveau de participation en matière de gestion comme de production des programmes. D'autre part, ce sont avant tout les membres individuels de la communauté et les organismes locaux qui soutiennent leur fonctionnement ».
- Les notions de diversité et d'appropriation par la base constituent donc des éléments essentiels de définition que l'AMARC (Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires) reprend également à son compte : « *Radio*

¹ <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/media-development/community-media/>

communautaire, radio rurale, radio coopérative, radio participative, radio libre, alternative, populaire, éducative... Si les stations de radio, les réseaux et les groupes de production qui constituent l'AMARC se présentent sous une variété de noms, leurs profils et leurs pratiques sont encore plus variés. Certaines sont musicales, certaines sont militantes et certaines sont à la fois musicales et militantes. Elles sont situées tantôt dans des villages isolés, tantôt au cœur des plus grandes villes du monde. Leur signal peut être transmis dans d'autres parties du monde par ondes courtes. Certaines stations appartiennent à des groupes sans but lucratif ou à une coopérative dont les membres sont les auditeurs. D'autres appartiennent aux étudiants, à des universités, à des municipalités, à l'Église ou à des syndicats. Il existe des stations financées par des dons provenant de l'auditoire, par des agences de développement international, par la publicité et les gouvernements. »²

- Du point de vue des publics, les médias associatifs ou communautaires s'opposent aux médias de masse institutionnels et commerciaux. Alors que ces derniers s'adressent à un public-consommateur, la pratique alternative tient à restaurer l'image du public-citoyen impliqué dans le processus communicationnel.
- Outil de développement, de modernisation, de démocratisation, de participation et d'intégration des communautés, les radios associatives au Maroc sont définies par le projet de loi relative aux radios associatives (article 1) proposé par le Portail de la Société Civile Maghreb Machrek e-Joussour, comme « *un ou plusieurs services radiophoniques créés ou mis en service, via tous les moyens par une association ou un groupement d'associations disposant d'une licence préalable délivrée par la Haute Autorité de la Communication audiovisuelle* ». Par la voix de Saïd Essoulami, son directeur exécutif, le Center for Media Freedom (CMF) indique que « *les radios communautaires possèdent de nombreuses caractéristiques qui les distinguent des radios du service public ou commercial : la radio communautaire est la propriété de la communauté qu'elle dessert, elle est totalement indépendante dans sa constitution, programmation, gestion et ligne éditoriale, elle doit être à but non lucratif, la plupart de ses membres sont bénévoles, la communauté est fortement impliquée dans le mode de gouvernance de la radio, son local est souvent de petite taille, le coût de ses installations techniques est faible et sa zone de couverture peu étendue* ».

En résumé, la radio associative constitue un outil participatif et d'information pluraliste répondant aux besoins de la communauté, un outil de renforcement des droits humains, citoyens et culturels, un outil de territorialisation, un outil de résolution des conflits, ainsi qu'un outil de développement des compétences et du tissu économique local.

2 « Des ondes pour la liberté », Rapport de la sixième assemblée mondiale des radiodiffuseurs communautaires. Dakar, Sénégal, 23-29 janvier 1995.

- Il est également important de s'intéresser à la webradio en tant que telle. Les définitions n'étant pas répandues, nous pouvons cependant indiquer que la définition ne concerne ni la finalité, ni l'organisation, ni le contenu du média. La définition concerne le support. Une webradio est une station de radio diffusant exclusivement sur Internet. Une webradio n'est donc pas nécessairement associative/communautaire. Dans le présent rapport, le terme de « webradio » sera entendu par défaut comme « webradio associative »
- Au Maroc, le secteur des radios associatives, ne disposant pas de reconnaissance juridique et ne pouvant donc pas prétendre à émettre légalement sur la bande FM, s'est naturellement tourné vers le web pour toucher son auditoire. Le Maroc ne connaît donc pour l'heure que des radios associatives prenant la forme de webradios associatives.

On peut ainsi distinguer trois catégories de webradios : les webradios qui produisent des programmes isolés de manière plus ou moins régulière, les webradios qui diffusent un flux sonore (de manière occasionnelle ou permanente) et les webradios au contenu enrichi (ou webradios multimédias) qui proposent, en plus du son, sur leur site ou sur leur page Facebook, des vidéos, des images, des textes et/ou de l'interaction hors antenne avec les auditeurs. Il est à noter que les webradios au contenu enrichi sont généralement plus actives sur leur page Facebook que sur leur propre site internet.

B/ Focus sur des radios associatives à visée sociale

- Les webradios retenues pour ce rapport l'ont été en fonction d'un critère unique : une ligne éditoriale portée sur les thématiques sociales ayant un impact sur une communauté donnée.

Etant donné le faible nombre de webradios présentes au Maroc, il n'a volontairement pas été ajouté d'autres filtres de sélection afin d'éviter une liste trop restreinte et donc peu significative. Ainsi, l'organisation interne participative n'a pas été retenue comme critère. En effet, constatant l'existence de webradios à vocation sociale ayant adopté un statut juridique d'entreprise, celui de la SARL (Société A Responsabilité Limitée), nous avons jugé qu'il aurait été dommageable de les retirer du rapport au regard de l'état encore embryonnaire du paysage webradiophonique marocain.

- Tout d'abord, une première liste a été établie (voir annexe du rapport). Ce document constitue la liste la plus complète possible de l'ensemble des webradios présentes au Maroc. Il représente un annuaire du secteur qui, ne pouvant se prétendre exhaustif, représente tout de même une source d'informations approfondie.

Ensuite, a été établie la liste des webradios interviewées : ci-dessous.

Webradios interviewées	Prénom, nom, fonction
Radio Campus Marrakech, Marrakech	Jules Roques, co-responsable
Air du Mboa, Casablanca	Armel Djatche, responsable
Radio Ajjal, Agadir	Mohamed Bouhsani, DG Weelite
Webradio par Wassait, Casablanca	Fouad Safa, responsable
Sawte Ouarzazate, Ouarzazate	Mohamed Haouzan, coordinateur
Darblanca, Casablanca	Anonyme. Un ancien, impliqué activement dans la radio
Radio JPT Jardin Public Touaghil, Guelmim	Siham Zaitar, responsable
Mères en ligne, Tanger	Rhimou Hajoub, coordinatrice 100% Mamans
Radio Chabab, Casablanca	Ibrahim Kassbi, coordinateur
Radio ISIC, Rabat	Abdelmajid Fadil, directeur de l'ISIC
e-Joussour, Rabat	Mohamed Leghtas, coordinateur du réseau
Télévision Républicaine Marocaine, Savona - Italie	Belkezize Tachfine, responsable
Webradio par Association Femmes du sud, Agadir	Bibou Zohra, coordinatrice
Kech Radio, Marrakech	Yassine Aabbar, coordinateur
FM24, Dcheira El Jihadia	Arij Lahcin, responsable
Radio Soura, Tanger	Jawad Jaouani, coordinateur

Ont été également interviewés :

IFAD, Rabat	Christiane Dardé, responsable des formations
Soletterre, Casablanca	Vittoria Rinaldi, chef de projet Maroc
IMS, Copenhague - Danemark	Virginie Jouan, chargé de projet MENA
AMARC, Marseille - France	Emmanuel Boutterin, président

Au total, 20 entretiens ont été réalisés.

Il faut également citer ces interlocuteurs qui n'ont pas pu être interviewés, ayant répondu trop tard aux sollicitations :

Radio Azetta, Rabat	Zahra Ouhssain, membre du bureau exécutif
UE, Rabat	Agnes Bertholier, chargée de programmes, section gouvernance
IMS, Amman - Jordanie	Sawsan Zaideh

Terrain d'études et identification des acteurs

- Selon différents acteurs du milieu des webradios au Maroc, y compris Mustapha EL Khalfi, le ministre de la communication, il existe « 20 radios associatives » au Maroc.

Le travail effectué dans le présent rapport permet de dénombrer près de 70 webradios au Maroc parmi lesquelles 26 radios associatives.

- Au vu des rapports et des différentes interviews effectuées avec les différentes parties prenantes, il est apparu que les webradios au Maroc se situent principalement en zone urbaine. L'ensemble des entretiens réalisés se sont donc déroulés dans les principales villes du pays durant tout le mois de novembre 2015.
- Plus précisément, le chercheur s'est rendu, quand cela était possible, dans les locaux des webradios existantes (ou un lieu non dédié au fonctionnement d'une radio), dans les anciens locaux pour les webradios qui n'existent plus (ou un lieu non dédié au fonctionnement d'une radio) et dans les futurs locaux (ou un lieu non dédié au fonctionnement d'une radio) pour les webradios en projet. Cette étude s'est également basée sur l'écoute de certains programmes de webradios disponibles en ligne et sur une étude approfondie des rapports disponibles et réalisés par les différents acteurs du domaine.

C/ Vers une reconnaissance des radios associatives à moyen terme

- Au Maroc, le secteur des radios associatives souffre d'une absence de reconnaissance juridique. Une reconnaissance qui se fait toujours attendre, malgré « *la campagne de plaidoyer menée avec détermination, sérénité et via une approche constructive et non pas conflictuelle* » qu'évoque Virginie Jouan de l'International Media Support (IMS).

Publié le 10 septembre 2002, le décret-loi n°2-02-663 du 2 Rajab 1423, portant suppression du monopole de l'Etat en matière de radiodiffusion et de télévision, constitue le premier pas vers la réforme du secteur de la communication audiovisuelle. La promulgation de ce décret-loi s'est accompagnée de la création d'un organisme de réglementation audiovisuelle : la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA). « *La création d'une autorité indépendante fut un pas dans la bonne direction, même s'il faut l'accord des autorités pour créer un nouveau média* », décrit Emmanuel Boutterin, le président de l'AMARC.

- En 2005, est publiée la loi n°77-03 relative à la communication audiovisuelle qui autorise les radios commerciales publiques et privées mais qui limite la liste des prétendants aux licences aux seules sociétés anonymes, privant une large catégorie de citoyens et associations du droit à la liberté d'expression. « *La loi de 2005 ne va pas jusqu'au bout de la logique de libéralisation*, regrette Emmanuel Boutterin. *Cette loi limite la création de médias de proximité et notamment de radios de proximité. Il manque des choses relevant d'une radiodiffusion plus territorialisée en terme de diffusion et de contenu.* »
- Aujourd'hui, la société civile réclame le droit à la liberté de communication tel que garanti par les conventions et traités internationaux. Le sens universel du droit à la communication se définit aujourd'hui comme le droit de s'approprier les moyens de communication audiovisuels pour pouvoir s'exprimer collectivement et individuellement. C'est le droit désormais garanti par la Constitution de 2011.
- La demande d'ouverture du champ de l'information au profit des radios associatives date du début des années 2010. Au Maroc, le FMAS milite pour la reconnaissance des radios associatives. Il a lancé en 2013 le portail et la webradio e-Joussour regroupant diverses antennes régionales au Maroc. Ce programme a été initié dans le cadre du projet « Médias communautaires : pour une information citoyenne », cofinancé par l'Union européenne, soutenu par International Media Support (IMS) et Community Media Solutions (CMSolutions) et appuyée par l'Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires (AMARC). Cette webradio constitue une étape importante dans la campagne de plaidoyer que mène actuellement e-Joussour, pour

la réforme de la loi 77-03 régulant le paysage audiovisuel afin qu'elle permette le développement des radios associatives qui constituent un outil de démocratisation incontournable pour garantir la liberté d'expression.

- Par la suite, le portail de la Société civile Maghreb Machrek e-Joussour et le Forum des Alternatives Maroc ont réalisé dans le cadre du Projet « Médias communautaires, pour une information citoyenne », un projet de loi relative aux radios associatives avec le soutien de l'AMARC et de l'IMS. Ce plaidoyer est concomitant à celui mené pour la réglementation de la presse numérique et la préservation de la liberté individuelle à entreprendre des initiatives personnelles sur le web.
- En dix ans, les canaux d'expressions se sont multipliés au Maroc (chaînes satellitaires, sites internet, radios commerciales). Les freins sont cependant encore nombreux pour une véritable émergence des radios associatives. 2015 et 2016 doivent être des années décisives pour le FMAS et la radio e-Joussour, puisqu'elles marquent la date limite pour le gouvernement pour l'adoption d'une loi modifiant la loi sur l'Audiovisuel. Le Ministre de la Communication, Mustapha El Khalfi, a en effet promis, en novembre 2014 lors du Forum Mondial des Droits de l'Homme à Marrakech, une réforme de la loi sur l'Audiovisuel en 2015. Au moment de la rédaction de ce rapport, il faut donc attendre 2016 pour observer une éventuelle modification notable de la situation.
- Selon la HACA, la réforme devrait inclure une reconnaissance des radios associatives et certaines radios associatives devraient pouvoir obtenir une licence de diffusion. Cependant, les détails sont encore à l'étude. Il est à noter que la HACA a employé un spécialiste pour le suivi de cette question et une task force pour émettre des recommandations au Gouvernement.
- Si beaucoup de webradios n'ont pas les ressources humaines nécessaires pour appuyer le plaidoyer pour la reconnaissance juridique des radios associatives, e-Joussour n'apparaît cependant pas comme la seule webradio à pousser dans cette direction. Ainsi, Sawte Ouarzazate organise des rencontres et événements locaux axés sur les médias. Autre exemple avec l'association Wassait dont le président Fouad Safa indique : « *Nous avons organisé une conférence pour lancer le projet et expliquer le rôle des webradios et des associations. Je rencontre également des leaders d'opinion pour communiquer sur nos problématiques et déclencher le débat au-delà des surenchères politiques.* »
- Cependant, différents interlocuteurs ont le sentiment que cette reconnaissance juridique n'est pas une priorité pour le gouvernement. Plusieurs d'entre eux pensent qu'il existe sans doute un souci d'incompréhension voire de suspicion sur ce que ces radios pourraient devenir, sur leur contenu et peut être aussi leur mode de financement.

- Ces dernières années montrent en effet que le sujet n'est pas apparu prioritairement dans l'agenda politique, mais le ministre de la Communication et Porte-parole du Gouvernement Mustapha El Khalfi a cependant déclaré le 1er juin 2015, à l'occasion d'une journée d'étude sur les nouveaux médias, qu'il souhaitait s'engager auprès du Gouvernement et du Parlement pour la reconnaissance des radios associatives.³
- « *Au Maroc, comme dans beaucoup de pays, les radios associatives se constituent sur la base d'organismes à but non lucratif, indique Emmanuel Boutterin. On peut constater qu'il manque cruellement un morceau au puzzle médiatique : les radios associatives. J'ai peur qu'il y ait un impact négatif sur l'avenir de la société marocaine et sur la stabilité démocratique du pays, si l'on ne se dépêche pas de combler ces trous du puzzle médiatique* », plaide encore le président de l'AMARC.

3 Intervention du ministre de la Communication et Porte-Parole du Gouvernement à la Chambre des Représentants le 1er Juin 2015

D/ Les principales caractéristiques des webradios au Maroc

- Au Maroc, le paysage radiophonique peut être décrit comme un paysage diversifié avec notamment l'implantation de nombreuses radios privées. L'offre radiophonique est relativement riche pour les auditeurs et le service public assez conséquent.

Cependant cette offre ne suffit pas pour pouvoir parler d'un paysage radiophonique complet : les radios associatives doivent venir compléter ce tableau et être perçues non pas comme concurrentes des radios commerciales ou publiques, mais complémentaires.

- Les webradios représentent un mode de diffusion récent au Maroc. De premières webradios sont apparues au début des années 2010. Le concept de portail e-Joussour et les premiers débats autour des webradios ont été lancés en parallèle en 2011. La première webradio du réseau e-Joussour est née en mai 2013 au sein de la Fabrique Culturelle des Anciens Abattoirs de Casablanca.
- A la recherche d'un modèle économique stable, les webradios au Maroc prennent tantôt le statut juridique d'association, tantôt le statut de SARL (Société A Responsabilité Limitée), tantôt appartiennent à une SA (Société Anonyme), tantôt ne sont pas clairement identifiables et sont donc probablement tenues par des particuliers. Elles ne sont donc pas toutes à but non lucratif.

Au total, nous avons identifié 69 webradios marocaines. Sur les 69, il en existe 11 dont l'auteur n'a pas la certitude qu'elles soient domiciliées au Maroc. Cela représente 58 radios identifiées et dont l'auteur a la certitude qu'elles sont établis au Maroc. Sur les 69 webradios marocaines identifiées, 6 n'existent plus, 45 sont en activité, 8 sont en projet et 10 sont dans une situation qui n'est pas clairement établie.

Sur ces 69 webradios, 18 sont basées à Casablanca, 12 à Rabat, 6 à Marrakech, 3 à Tanger, 3 à Agadir, 2 à Salé. Les autres sont seules sur le territoire de leurs communes respectives. Comme indiqué plus haut, 11 n'ont pas été localisées.

- Si les principales thématiques abordées par ces webradios sont locales et sociales, ces webradios (comme les médias traditionnels) font face aux mêmes lignes rouges. « *Le rôle du Forum des Alternatives Maroc (FMAS) a été utile pour que l'identité et le contenu de ce secteur soit compris, qu'il ne soit pas redouté par les autorités. C'est un secteur récent faisant face à des limitations en termes de contenu. Si l'on compare avec la Tunisie, il est moins politisé* », note Virginie Jouan, chargée de projet MENA à l'IMS (International Media Support).
- De manière générale, certaines cibles se distinguent très fortement et apparaissent incontournables au sein de ces webradios : les jeunes, les femmes et les minorités (communautés amazighes et migrants).

1/ Trois cibles identifiées

- *Les jeunes en ligne de mire*

- Sans conteste, il est apparu que les webradios marocaines rencontrées sont essentiellement tournées vers la jeunesse. On peut parler d'une thématique majeure et incontournable. Le mot arabe « chabab » (« jeunes » en français) apparaît souvent dans les témoignages et sur les sites internet. Dans les appellations, on retrouve également ce mot comme une promesse éditoriale. A Casablanca, une webradio s'appelle Radio Chabab. A Agadir, Radio Ajjal a adopté pour slogan « 100% chabab ». L'ex-webradio Darblanca à Casablanca se consacrait uniquement à la jeunesse, leur proposait des émissions d'information locale et des émissions artistiques et culturelles et organisait des rencontres avec des personnes inspirantes pour les jeunes. A Dcheira El Jhadia, FM 24 se définit comme une webradio dédiée à la jeunesse.



- Les thématiques jeunesse abordées sont variées. L'emploi occupe cependant une place prépondérante : on retrouve ainsi des informations sur les bourses d'emploi, la rédaction d'un CV, le comportement à adopter lors d'un entretien d'embauche, la méthodologie pour bien préparer son baccalauréat, la réalisation de projets, les business plans, la gestion du stress... Certaines webradios s'intéressent également de très près à l'entrepreneuriat et aux TPE-PME, comme Radio Ajjal : « *notre radio parle de création d'emplois et de recrutement, car la démocratisation passe aussi par l'emploi* », avance Mohamed Bouhsani. Pour la webradio casablancaise Air du Mboa, l'objectif est que « *l'Homme noir passe de l'ouvrier à l'entrepreneur* ». Pour cette dernière, « *mettre l'accent sur les jeunes entrepreneurs africains constitue la clé de sortie pour penser autrement* ». Dans ce sens, elle propose des émissions comme « *L'Entrepreneur africain* » et « *L'Afrique aujourd'hui, l'Afrique pour demain* ».

Il est à noter qu'on retrouve également des programmes sur l'entrepreneuriat social chez Radio Soura à Tanger.

Dans cette perspective, ces webradios apparaissent comme des outils de développement local puisqu'elles participent à la création d'emplois ou soutenant l'employabilité des jeunes.

« *La vocation de ces webradios n'est pas d'avoir une écoute mais d'avoir un impact très important sur le développement du territoire concerné* », affirme Emmanuel Boutterin, président de l'AMARC.

- Les webradios représentent donc des vecteurs d'expression cruciaux pour les jeunes. Une approche jeunesse loin d'être surprenante quand on sait que les 10-24 ans représentent plus de 30% de la population du Maroc.⁴ Selon le Haut Commissariat au Plan, les jeunes âgés de 15 à 24 ans enregistrent un taux de chômage de 20,1%. Dans tous les cas, l'ensemble des webradios incluent au minimum une émission dédiée aux jeunes.
 - Les programmes dédiés aux jeunes s'intéressent également aux questions de santé, de famille, de sexualité, des rapports hommes/femmes... L'approche générationnelle des webradios permet de parler entre soi, d'obtenir des réponses ou au moins de bénéficier d'une oreille attentive : celle d'animateurs voire de spécialistes. Les webradios constituent une soupape et un véritable accès à des connaissances que l'on ne peut trouver que sur le web.
 - Les jeunes constituent donc une cible privilégiée. L'absence de visibilité médiatique et d'espace d'expression pour les jeunes en est la principale raison. Il ne faut pas non plus négliger le support en tant que tel, le web constituant un espace naturel et familier d'information et d'expression pour la jeunesse.
 - Il est à noter que l'implication des jeunes ne se fait pas seulement, et loin de là, par la participation en tant qu'auditeurs. Les webradios sont aussi beaucoup animées, voire gérées par des jeunes (Radio Ajjal, Sawte Ouarzazate, Radio JPT, Radio Chabab, Kech Radio, FM 24 pour n'en citer que quelques-unes). La webradio représente dans ce sens aussi un outil pour aider les jeunes à développer leurs compétences en matière de communication et d'expression orale et pour les aider à se familiariser avec les NTIC.
- ***Porter la voix des sans-voix***
 - La principale caractéristique commune des webradios marocaines repose sur le fait qu'elles se définissent comme portant la voix des sans-voix, des minorités, des invisibles, ceux que l'on retrouvera rarement sur les plateaux des radios commerciales ou publiques. Un rôle d'autant plus important dans un pays aussi multiculturel et multiethnique que le Maroc.
 - Les webradios sont souvent destinées à des populations éloignées des principaux centres urbains et économiques, qui ont un accès restreint aux médias, qui possèdent des langues différentes. Ces personnes se sentent souvent exclues des médias généralistes et souhaitent par conséquent recevoir une information locale reflétant leur culture, leur langue, leur réalité et préoccupations quotidiennes.

4 Source: le Groupe thématique jeunesse, la problématique des jeunes au Maroc, Les Nations Unies au Maroc <http://ma.one.un.org/content/unct/morocco/fr/home/what-we-do/groupes-thematiques/la-jeunesse.html>

Sawte Ouarzazate explique que sa raison d'être est de « *faire entendre la voix de la société du sud qui n'a pas de voix* ».

- Les webradios représentent ainsi une alternative pour des populations se sentant marginalisées tant économiquement que culturellement.
- **Représenter les femmes et les minorités (migrants, communautés amazighs)**
- Que ce soit au sein du tissu associatif ou dans le cadre des programmes diffusés à l'antenne, la question des femmes apparaît comme moins présente que celle des jeunes au sein du paysage webradiophonique marocain. Cette question est cependant récurrente. Si l'on s'intéresse à la gestion interne, il est possible d'évoquer le réseau e-Joussour qui déclare soutenir différents réseaux de femmes, mais aussi se battre pour l'éradication de l'exploitation des petites bonnes. De même, Sawte Ouarzazate compte parmi ses membres fondateurs la Ligue démocratique des femmes.

Si l'on se penche sur les émissions produites pour l'antenne, on peut citer Radio Chabab qui aborde les questions de relations hommes/femmes, mais aussi Radio Soura qui affirme traiter de sujets liés aux violences faites aux femmes.

- Au-delà de ces exemples, deux webradios se distinguent clairement puisqu'elles sont, par essence, dédiées aux sujets féminins. La première, Mères en ligne, à Tanger, est spécialement concentrée sur le très délicat sujet des mères célibataires. La seconde Femmes du sud, à Agadir, traite à la fois de la question des femmes et de la culture Amazigh. Son objectif est clair : « *Promouvoir les droits des femmes par des émissions sur l'approche genre, sur la situation de la femme dans le sud et sur l'égalité* ». De manière générale, concernant l'avenir des émissions dédiées aux femmes, de nouveaux projets sont annoncés. Femmes du sud veut lancer des émissions sur les femmes ouvrières, tandis que Kech Radio va organiser, en 2016 avec des financements de l'UE, des débats de jeunes dans les villages de la région de Marrakech pour parler notamment de la situation des femmes. Sur un registre moins progressiste, FM 24 dit chercher des partenaires pour faire des émissions dédiées aux femmes.
- Concernant la question de la langue amazighe, question culturelle incontournable au Maroc dont le paysage radiophonique est dominé par l'arabe et le français, il est frappant de constater que peu de radios sont spécialement dédiées à cette culture.

Seulement trois ont été identifiées : Radio Azetta, Radio Imazighen et Femmes du sud. Cette dernière est dédiée aux femmes et propose des programmes relatifs à la question de l'amazighité, des programmes dédiés aux femmes artistes et créatives ou dédiés à des femmes activistes dans des associations.

- On peut ainsi se demander si ces webradios ont du mal à trouver leur communauté ou si ce sont les communautés qui ont du mal à trouver leur radio. En revanche, sans être amazighophones, plusieurs webradios produisent des émissions en amazigh (souvent l'amazigh du Souss) : 10% des programmes de Radio Ajjal, 15% à Sawte Ouarzazate, Kech Radio, FM 24...
- De son côté, Air du Mboa, webradio destinée aux Subsahariens établis au Maroc, cherche à lutter contre la xénophobie. Pour cela, elle souhaite fournir des « arguments de lutte et des outils pour susciter une prise de conscience du potentiel de chaque auditeur ». En plus des émissions, la radio organise des collectes de fonds pour les migrants de Tanger (en tant qu'organisatrice de la Caravane Ramadan Africa) et souhaite, dans le futur, organiser des matchs entre migrants et Marocains.

Radio Soura s'intéresse également de très près aux questions migratoires. Son ancrage local à Tanger constitue bien entendu une base pertinente pour aborder cette thématique. « *Le projet se donne pour but de mettre à la disposition des citoyens du quartier Bir Chifae et des populations traditionnellement exclues de la production de la communication, des outils de TIC et des espaces de paroles* », décrit Jawad Jaouani, coordinateur de Radio Soura à Tanger.

2/ Des programmes alternatifs

• Des thématiques sociales et citoyennes

- Les webradios traitent essentiellement de questions sociétales. Ces médias travaillent notamment sur l'appropriation des droits sociaux et économiques et l'implication des habitants dans la vie publique.
- Les thématiques abordées par ces webradios sont des thématiques « alternatives », c'est à dire peu souvent traitées par les médias traditionnels.

Il peut s'agir de sensibiliser l'opinion publique ou les autorités locales aux problèmes sociaux d'un quartier ou de mettre en lumière des questions communautaires comme les droits des femmes ou la corruption des autorités locales... Jawad Jaouani, responsable de la webradio Soura à Tanger, explique : « *Le choix des sujets et leur traitement est réalisé par les jeunes et les habitants du quartier eux-mêmes en dialogue avec les équipes de l'association, afin d'être en prise directe avec les réalités et préoccupations des habitants des quartiers. Nous favorisons donc la mise en lumière d'initiatives et de sujets souvent sous-estimés par les médias traditionnels. On espère être ainsi un lieu d'information mais aussi une passerelle entre le quartier, la ville et les acteurs du territoire, entre les habitants et leur environnement, et prendre ainsi une part active au développement de liens structurants au sein du milieu associatif.* »

« Nous sommes attentifs à apporter des choses que les autres n'apportent pas », décrit de son côté, Mohamed Haouzan, président de l'association Espace Ouarzate Média et Animation Culturelle qui gère Sawte Ouarzazate.

De même, Jules Roques, le co-fondateur de Radio Campus Marrakech, affirme : « *Radio culturelle et alternative réalisée par des jeunes dont le but est de présenter la ville sous un jour plus culturel, Radio Campus Marrakech attache de l'intérêt à ce qui est très peu représenté. C'est sa vocation.* »

- **Un fort désintéret pour les questions politiques**

Il est intéressant de constater que la politique au sens restreint du terme (au sens d'actualité politicienne par opposition aux questions politiques relatives à la vie de la cité) est presque totalement absente des antennes des webradios. **Beaucoup de webradios décrivent une lassitude et un désintéret pour la chose publique et préfèrent évoquer des thématiques relatives à l'appropriation concrète des questions locales par l'action citoyenne.** « *Nous ne faisons pas de politique*, explique Mohamed Bouhsani de Radio Ajjal, *car nous pensons que ce n'est pas l'endroit pour aborder la politique sur nos antennes. Elle fait fuir les jeunes. Notre force, c'est de parler de sujets qui touchent directement les jeunes.* »

- Quant aux lignes rouges du Royaume, aucune webradio n'affirme les franchir. Cependant lors des interviews, plusieurs webradios en ont parlé de façon spontanée et les décrivent comme une limite éditoriale évidente.
- D'autres webradios se sont aussi constituées dans la perspective de maintenir des liens importants entre le Maroc et des pays européens ou nord-américains où résident d'importantes communautés marocaines. Ces webradios ne figurent cependant pas dans le présent rapport, n'étant pas établies sur le territoire marocain.

- **Donner à entendre les préoccupations quotidiennes et locales**

- Pour la majorité des webradios, l'information doit être d'abord locale. L'information nationale et internationale est ainsi peu souvent traitée. Ce n'est pas leur vocation. Sawte Ouarzazate diffuse généralement un journal de 10 minutes chaque semaine. Il s'agit de la seule webradio qui produit un journal chaque semaine. Avec 3 à 4 reportages de 5 à 15 minutes par mois et de très nombreuses émissions, cette radio possède l'une des grilles les plus riches et abouties des webradios marocaines. A l'inverse, Femmes du sud produit seulement une émission d'informations locales par mois. Il s'agit d'une émission collégiale de 52 minutes avec invités et reportages. L'émission est envoyée par mail à e-Joussour à Rabat qui diffuse sur le flux national. La radio Femmes du sud propose ainsi de suivre une femme ouvrière pour mieux parler des conditions de travail ou de donner la parole à des vendeurs de rue concernant leurs problèmes avec les autorités, la drogue ou les trafics.

- Concernant le traitement de l'information, il s'agit le plus souvent d'interviews réalisées à l'extérieur à l'occasion de la couverture d'événements. Nous ne sommes donc pas dans le cadre d'une rédaction traditionnelle qui produirait des sujets au quotidien. Au sein des webradios, il est intéressant de constater que les reportages sont toujours intégrés dans des émissions.

Il est également extrêmement rare que soient repris des sons d'autres supports. Parfois des sons de la MAP Audio ou de sites Internet sont repris, mais jamais de matière issue de radios internationales, puisque l'échelle et l'objectif de ces webradios est totalement différent.

Les sujets de reportages sont très divers, ils peuvent traiter de thématiques sociétales, associatives, relatives à l'emploi, au sport ou à la culture.

- ***L'échange interculturel comme valeur commune***

- Les webradios réunissent des initiatives collaboratives et participatives, des gens rassemblés par les mêmes préoccupations sociales, économiques, politiques ou environnementales.

Ces webradios reposent sur une double approche participative : elles requièrent la participation des membres de l'association quand la radio repose sur une association déjà établie et s'appuient sur la participation des auditeurs à leurs programmes (parole donnée aux auditeurs et témoignages lors d'émissions). La webradio Air du Mboa prône ainsi « *un journalisme participatif de qualité* » comme l'une de ses principales valeurs. Les webradios se présentent aussi comme un espace de dialogue interculturel, un espace où l'on vient rencontrer, échanger dans le respect de la diversité et de la pluralité.

- Les valeurs diffusées par ces radios sont bien entendu totalement liées aux thématiques des programmes. La webradio Air du Mboa consacrée aux migrants Subsahariens affiche comme valeur principale la fraternité. « *Un être humain est un frère* », prône-t-elle. Certaines radios se sont d'ailleurs dotées d'une charte. C'est le cas de la radio Soura à Tanger. « *Une charte de valeur de la radio a été élaborée et validée par les membres actifs et volontaires de l'association, décrit Jawad Jaouani, le coordinateur. Cette charte identitaire trace les lignes directrices du fonctionnement de la radio. Elle appréhende des valeurs de solidarité communautaire, de citoyenneté, de responsabilité sociale, de respect des droits et de tolérance.* »
- Sensibiliser à l'importance de l'éducation se présente comme un autre objectif récurrent des radios associatives.

Mohamed Haouzane de Sawte Quarzazate note: « *Au sein de notre webradio, nous considérons que si l'on souhaite améliorer la situation de notre région, il faut le faire par nous-même, mais aussi que le développement ne peut pas être acquis sans passer par l'école.* »

Mohamed Leghtas, coordinateur du réseau des radios e-Joussour, explique: « **L'un des rôles des radios associatives est de contribuer à l'éducation, à la diffusion de la tolérance et à la lutte contre la radicalisation des jeunes. Ce sont des sujets où la société civile a un rôle à jouer en matière de dialogue interculturel et interreligieux. Ces sujets doivent être traités d'une autre manière que le font les radios publiques et privées. La société civile est capable, elle, de communiquer sur ces sujets et de contribuer au débat interculturel. Ce qui manque, c'est comment aborder ces thématiques sous des angles différents. Les personnes qui ont besoin d'éducation sur les questions sociales ou de citoyenneté ne savent pas lire, donc le seul support possible pour communiquer est la radio.** »

3/ Un mode de fonctionnement reposant sur le secteur associatif

- **Un modèle associatif et participatif**

- Une partie importante des webradios fonctionne sous forme d'association. Une structure juridique dont le choix paraît naturel, au regard de la vocation, de la ligne éditoriale et du fonctionnement de la plupart des webradios.



Une seule webradio (Radio Campus Marrakech) n'est pas encore déclarée sous forme d'association, ne disposant pas encore de local dédié, comme la loi l'exige. En attendant un local annoncé pour début 2016, la webradio est liée à une

entreprise de communication dont Jules Roques est le responsable.

Sur les webradios identifiés dans le cadre du rapport, 26 sont des associations, 7 sont des SARL, 12 appartiennent à des SA et 2 sont liés à des établissements publics.

Parmi les SARL, trois nous ont particulièrement intéressés, au regard de la visée sociale qu'elles mettent en avant : Radio Ajjal, FM 24 et Radio Chabab. Au sein de ces webradios, le fonctionnement interne est forcément moins inclusif qu'au sein d'une structure associative. **La radio devient alors une activité de communication parmi d'autres.** Ces dernières ont fait là un pari économique en pensant trouver un meilleur moyen de faire venir de la publicité. « *Nous pensons que c'est une meilleure voix pour pérenniser la radio* », explique Arij Lahcin, responsable et propriétaire de FM24.

- La majorité des associations est dirigée par un Conseil d'Administration (CA) et un bureau exécutif. La prise de décision se fait donc de façon collégiale. Certains CA sont impliqués dans le fonctionnement (contenu, gestion) de la radio. D'autres non.

- Air du Mboa par exemple possède un bureau de 5 personnes. Le président de l'association Mboa Culture est directement impliqué dans le fonctionnement de la radio. Les quatre autres membres du CA ne sont pas impliqués dans la radio et n'interviennent que sur demande.
- Femmes du sud évoque des « *décisions collectives concernant la gestion et la programmation de la radio, après des débats et réflexions entre les membres du CA. On arrive à se mettre d'accord, même si parfois c'est difficile* », décrit Bibou Zohra.
- Parfois, la définition de la programmation peut se faire aussi en lien avec les bénéficiaires de l'association : « *Notre programmation est une programmation qui est établie avec les bénéficiaires de l'association, décrit Jawad Jaouani de Radio Soura. Nous avons une approche participative.* »

Préserver l'autonomie de la radio

Jawad Jaouani, responsable de la webradio Soura, souligne qu'il souhaite préserver l'autonomie de sa radio : « *Notre indépendance à l'égard de tout parti politique, groupe financier ou religieux est la condition sine qua non pour assurer un espace de liberté pour les habitants du quartier. Elle entend favoriser l'autonomisation et la prise de responsabilité de chacun au sein du projet collectif. Il ne s'agit nullement d'encourager le leurre de la liberté d'expression, mais bien d'accompagner des individus vers une capacité à construire leur propre expression, tant au travers de leurs initiatives personnelles que par des exercices ludiques.* »

• **Etre le porte-voix des associations**

- *Une des particularités essentielles des webradios au Maroc repose sur le fait qu'elles ont d'abord été conçues comme un outil de communication mis à disposition des associations. Ce constat est très clair si on s'intéresse à l'historique de création du réseau e-Joussour.*

Le réseau de radios e-Joussour a d'abord pour vocation de renforcer les capacités de la société civile en matière de communication et de média pour la zone Maghreb/Machrek. (cf encadré ci-dessous).

Il s'inscrit en effet dans le cadre du projet « Médias communautaires pour une information citoyenne » financé par l'Union Européenne qui a pour objectif le renforcement des capacités des associations au Maroc. C'est à partir de là qu'est né le projet des radios. Mohamed Leghtas témoigne : « *En faisant des consultations au Maroc avec la société civile pour faire un diagnostic de l'état des lieux de la communication des associations, nous avons noté que, parmi les recommandations, figure celle d'investir le secteur des radios associatives pour mieux communiquer sur le travail des associations.* »

Dans ce sens, en 2009, e-Joussour commence à renforcer les capacités des associations en formant aux outils NTIC.

- L'idée de départ est donc de fournir aux associations un nouveau média afin qu'elles puissent mieux communiquer sur les actions qu'elles mènent. Il s'agit donc d'un outil au service des associations et de leurs membres.

On peut ainsi reprocher à des webradios d'être d'abord au service des associations et de ses membres avant d'être au service des minorités et auditeurs qu'elles visent.

- **La nécessité de se mettre en réseau**

- Fortes capacités de plaidoyer, fourniture de matériel, mise en relation avec des bailleurs étrangers... L'intérêt pour les associations de passer par le réseau e-Joussour pour monter une webradio n'est plus à démontrer (cf. encadré ci-dessous). Si le réseau e-Joussour assure déjà la coordination de 13 antennes qu'il a créées à travers le pays, des radios en-dehors du réseau sont aussi accompagnées ou en contact régulier avec ce réseau (par exemple, Air du Mboa et Kech Radio).

- Se pose alors la question de savoir si le réseau e-Joussour n'est pas un acteur trop imposant dans le secteur des webradios marocaines.

« Non, avance Virginie Jouan, chargée de projet MENA à l'IMS. Grâce à e-Joussour, le concept des radios associatives est devenu concret. C'est une réalisation en soi et aussi un instrument pour comprendre ce que permettrait une reconnaissance juridique. E-Joussour peut jouer le rôle d'exemple. Il montre qu'un tel projet est durable, qu'il peut mettre en ligne des archives, diffuser en différentes langues. C'est positif d'avoir ce type de modèle. De plus, e-Joussour n'a pas seulement demandé à ce que des amendements soient intégrés dans une loi. Ils rendent visible et concret ce dont parle ces amendements. E-Joussour mène une campagne en faveur de la reconnaissance des webradios de façon constructive. »

« Attention cependant lors de l'éventuelle attribution des fréquences, met en garde Emmanuel Boutterin, président de l'AMARC. Il ne faut pas donner uniquement ces autorisations à deux ou trois réseaux, même si ce sont des réseaux issus de la société civile. Le but est d'éviter le clientélisme comme on a pu le constater en Tunisie. »

- Certaines webradios souhaitent aussi développer des partenariats avec des radios associatives issues d'autres pays. C'est le cas de Radio Campus Marrakech qui a pour projet d'adhérer à Radio Campus France lors de leur Assemblée Générale de juin 2016. Radio Campus Marrakech souhaite ainsi lancer Radio Campus Maroc avec des relais locaux dans les villes universitaires : Marrakech, Rabat, Casablanca, Tanger, Agadir (même s'il existait déjà une webradio Radio Campus Agadir qui n'existe plus). La webradio Mères en ligne est de son côté en lien avec l'ONG Alternatives au

Niger.Elle souhaite par ailleurs, après le lancement de la webradio à Tanger, mettre en place un dispositif radiophonique à Rabat.Quant à Kech Radio, certains de ses programmes sont diffusés sur Radio Zara en Belgique.

FOCUS E-JOUSSOUR

E-Joussour, un nom qu'on ne présente plus dans le domaine de la webradio marocaine.

« E-Joussour, c'est un flux sonore national et des flux locaux produits par treize antennes régionales, décrit Mohamed Leghtas, le coordinateur du réseau. *L'objectif, c'est que chaque antenne devienne autonome et indépendante, mais pour l'instant la plupart n'en ont pas les moyens.* »

E-Joussour est un programme du FMAS, elle-même une association avec un conseil d'orientation (dont est membre Mohamed Leghtas), un bureau exécutif et un secrétariat.

Basé à Rabat, le réseau e-Joussour emploie trois personnes et un informaticien. C'est en mai 2013 que fut lancée la première antenne d'e-Joussour, à la Fabrique culturelle des anciens abattoirs de Casablanca. Aujourd'hui, ce local n'existe plus.

La radio la plus avancée, ayant un fonctionnement indépendant et diffusant un flux sonore 24 heures sur 24, est Sawte Ouarzazate. Parmi les projets les plus en retard, deux sont établis à Casablanca : Wassait, webradio éducative, ainsi que El Mitr Bouchentouf, en partenariat avec Rézac, réseau d'association dans le quartier populaire de Derb Bouchentouf.

« Parmi les autres radios qui ont encore beaucoup de difficultés, commente Mohamed Leghtas la radio Démocratie et développement Rztet (réseau associatif de Tinghir), mais aussi la radio Adrar de Tahla. Ce dernier exemple est significatif, puisque les jeunes qui ont été formés pour s'occuper de la radio sont partis de la ville par manque de ressources. Enfin, également en difficulté, la radio de Laayoûne, gérée par le FSOOD Forum Essakia Ihamra oued eddahab pour la démocratie et le développement, qui connaît notamment des problèmes de locaux. »

Cependant, il faut observer que la plupart des antennes parviennent peu à peu à se développer.

Incontestablement, e-Joussour constitue le fer de lance dans le combat pour la reconnaissance juridique et le développement des radios associatives au Maroc. Néanmoins, l'organisation ne se limite pas aux frontières marocaines et participe à des projets médiatiques internationaux, comme le partenariat dans la zone Maghreb/Machrek avec le Fonds Aswatona cofinancé par l'Union Européenne.

- **Des webradios à la recherche d'un modèle économique viable**

- Le mode de financement des radios associatives au Maroc apparaît indéfini. En termes de recettes, les webradios fonctionnent en majorité sur fonds propres. Elles bénéficient rarement de financements publics, que ce soit sous forme de subventions pour le matériel ou pour la rémunération des équipes. Seule la radio Sawte Ouarzazate bénéficie d'un financement communal.
- Certaines radios ont pu bénéficier de financements de bailleurs de fond (Darblanca, e-Joussour, Mères en ligne ou encore Radio Soura, qui a été lancée dans le cadre du projet Réseau des Agents de développement territorial et financée par la Fondation La Caixa en partenariat avec l'association catalane Casal del Infantes).
- Loyer, serveur... Si les coûts fixes des webradios sont relativement peu élevés, ils sont cependant multiples. En termes de personnels, les radios associatives fonctionnent presque exclusivement avec des bénévoles. Parfois, lorsqu'un financement extérieur est octroyé, des salariés peuvent être temporairement recrutés. Plusieurs radios ont aussi eu la possibilité d'avoir un salarié pendant quelques mois grâce au fonds Aswatona pour le développement des médias, une initiative multirégionale financée par l'Union Européenne (par exemple, Kech Radio a pu avoir un salarié pendant 6 mois à l'occasion de l'Université des médias alternatifs et Air du Mboa a également bénéficié d'un financement pour rémunérer des journalistes et techniciens). Cela n'est cependant plus d'actualité. Des bourses ou des primes peuvent aussi être attribuées pour les animateurs (cf. Mères en ligne via l'ONG Soleterre).
- Plusieurs webradios s'appuient sur les cotisations des membres. Celles-ci ne sont cependant pas systématiques et sont de toute façon largement insuffisantes pour financer tout modèle radiophonique. Radio Chabab évoque « quelques dons octroyés par des personnes souhaitant améliorer la webradio ».

Exemples de dépenses totales devant être supportés par les webradios

- Radio Campus Marrakech : hébergement serveur (site internet et flux) : 3000 dhs par an
- Air du Mboa : loyer, charges, électricité, accès internet, hébergement serveur : 6000 dhs/mois
- Radio Ajjal : personnel, hébergement du serveur (abonnement), loyer et gestion quotidienne : 4000 dhs/mois. « 50000 dhs/mois quand les gens seront payés dans 1 an. »
- FM 24 : 5000 dhs par mois
- Sawte Ouarzazate. : minimum 20000 dhs par mois

- Si ces webradios envisagent différents pistes de financement, comme l'organisation d'événements ou le recours à des bailleurs de fonds, elles excluent toutes un financement public. La publicité est citée de façon récurrente comme un des seuls modes de financement qui puisse être pérenne.

Dans ce sens, Mohamed Haouzan de Sawte Ouarzazate confie son inquiétude concernant le financement communal dont il bénéficie : « *Les représentants des communes changent d'une élection à une autre. En fonction de votre positionnement, ils peuvent modifier leurs subventions. On ne veut pas de ce financement conditionné.* »

De son côté, Radio Campus Marrakech précise : « *Nous pensons à la publicité et aux partenaires privés, à des gens qui s'intéressent à notre audience (entreprises du secteur de la téléphonie, du secteur de la banque, des galeries d'art).* »

Le point de vue de Mohamed Leghtas, coordinateur du réseau des radios e-Joussour.

« L'option de travailler avec des projets financés n'est pas une solution pérenne. Ce fut le cas avec le FMAS où en 2014, nous avons eu quatre salariés, puis ensuite nous n'avons plus eu de financement, donc plus de permanents. Si vous acceptez des financements de l'Etat, vous devez aligner votre ligne éditoriale sur celle de votre bailleur, donc pour être indépendant des pouvoirs économiques et politiques, c'est difficile. Et quand vous avez seulement les contributions des membres, cela donne peu de revenus. Actuellement, quand on parle de radio associative, on parle de radios locales. Donc les communes, voire les régions, devraient contribuer au soutien de ces radios qui rendent un service sans but lucratif à la communauté. Elles devraient au moins pouvoir bénéficier d'un local. Avec la régionalisation en cours au Maroc, on souhaite que les régions soutiennent ces projets sans contrepartie politique. C'est très important qu'il n'y ait pas de contrepartie politique. »

La question de la pertinence du financement par les pouvoirs publics locaux divise donc les acteurs du secteur.

4/ Membres et auditeurs

• Des webradios s'appuyant sur de jeunes bénévoles

- La moyenne d'âge des membres des webradios se situe dans la tranche d'âge des 15 / 30 ans. Cela est à mettre en perspective avec les nombreuses thématiques jeunesse abordées par ces médias. Ces jeunes sont des étudiants, des chômeurs ou des jeunes actifs.

Des personnes plus âgées (40 à 50 ans) assurent cependant généralement la coordination générale de la radio. Il est à noter que beaucoup sont professeurs, issus des milieux universitaires ou exercent une profession intellectuelle. Nous ne pouvons

donc pas vraiment parler de diversité sociale dans la composition du personnel de ces webradios, tout du moins d'un point de vue du niveau de formations. Exemple : l'équipe de Radio Femmes du sud à Agadirest composée d'un dentiste, d'un journaliste freelance, de deux professeurs et d'un représentant associatif œuvrant dans le domaine des droits de l'homme.

Il est à souligner que le web est un canal de communication qui plait aux jeunes. Au sein d'associations, ces jeunes parviennent à être producteurs d'émissions, et à ainsi faire connaître ce qui se passe dans leur région. C'est un moyen de les valoriser et de les rendre acteurs de ces associations. « *Le but est aussi qu'ils améliorent leurs compétences et que ce soit des jeunes engagés dans leur territoire* », souligne Christiane Dardé, responsable de formation à l'IFAD, association œuvrant dans le domaine de la formation pour le développement et soutenant l'idée de projet d'une webradio à Figuig.

- **La parité homme/femme n'est pas systématique.** La proportion d'hommes est plus importante. Cependant, en fonction des thématiques abordées par les radios, la tendance peut complètement s'inverser. A Femmes du sud à Agadir et à Mères en ligne à Tanger, les femmes sont quasi majoritaires. Différents interlocuteurs (hommes et femmes) affirment spontanément qu'au sein des structures des webradios, les femmes sont plus engagées et plus travailleuses que les hommes.
- **Les membres sont quasiment exclusivement des personnes bénévoles, ce qui n'est pas sans poser plusieurs difficultés.** Les dirigeants de radios soulignent qu'il est difficile d'impliquer des gens sur du moyen terme. En effet, la culture associative est encore faible au Maroc. De plus dans les régions reculées, au bout de quelques temps les membres souvent jeunes doivent souvent partir poursuivre leurs études ou travailler dans les grands centres urbains.
- **En moyenne, chaque radio compte 10 à 15 personnes.** Sawte Ouarzazate compte une trentaine de membres. Radio Campus Marrakech en compte trois.
- **Les membres sont décrits par les coordinateurs des radios comme des personnes enthousiastes, conscientes de l'utilité et de la portée du projet et fiers de pouvoir y contribuer.** Pour Rhimou Hajoub, la coordinatrice de l'association 100% Mamans à l'origine de la radio Mères en ligne, les membres sont enchantées : « *Parler à la radio donne un espace de parole et d'anonymat en même temps. Cela est très important car il y a de graves conflits de famille à cause de grossesses. Cela leur fait très plaisir. Elles sont très motivées.* »
- **Une audience difficile à identifier**
- Les radios associatives sont très concentrées sur les programmes et savent au fond peu de choses sur le profil de leurs auditeurs (genre, catégorie socio-professionnelle, âge, territoire...), même si les lignes éditoriales et grilles de

programmes proposées permet d'esquisser les contours du public cible. Il s'agit d'un phénomène courant au sein des mouvements naissants des radios associatives : intéresser de manière approfondie à l'auditoire suppose en effet que la radio ait déjà une assise assez solide pour fonctionner et puisse se permettre de se pencher sur la question en procédant à des études.

- **Deux indices permettent aux webradios d'en savoir davantage sur leur auditoire : le nombre de visiteurs uniques sur leur site et le nombre de « likes » de leur page facebook.** Cependant, dans le premier cas, connaître le nombre de visiteurs uniques suppose d'avoir un site, que plusieurs n'ont pas.

Il est à noter que plusieurs webradios du réseau e-Joussour produisent des programmes et les envoient simplement par mail à Rabat qui diffuse sur tout le réseau. Peu de radios du réseau diffusent 24h sur 24h. Dans ces conditions, difficile de connaître le nombre et le profil des auditeurs.

Concernant les chiffres de fréquentation des radios qui possèdent un site, ils sont extrêmement variables et peu représentatifs. Ainsi Air du Mboa affirme avoir 100 à 150 auditeurs par jour, tandis que Radio Ajjal met en avant 30 à 4000 visiteurs uniques par jour, ce qui paraît tout de même extrêmement élevé. Ouarzazate de son côté affirme avoir eu 200 000 visiteurs uniques de juillet à décembre 2014.

Concernant les pages Facebook, nous pouvons rappeler que ce n'est pas parce qu'une personne un jour a « liké » une page qu'elle écoute forcément la radio ensuite. De plus, l'achat de « likes » sur facebook est une pratique courante qui oblige l'observateur à la prise de recul critique.

Quelques chiffres : Air du Mboa affiche 12 900 likes (la radio a été créée en juin 2012) quand Radio Campus Marrakech en affiche 522 (trois mois d'existence).

- **Au final, beaucoup de webradios pensent être écoutées, mais disposent de très peu de données permettant de connaître leur auditoire et de valoriser leur portée.**

Beaucoup sont lucides et honnêtes et affirment spontanément que l'audience est sans doute très faible. *« C'est un défi de fidéliser les gens qui écoutent, reconnait-on du côté de Femmes du sud. Nous sommes limités par rapport à la cible, on est encore peu écouté. »*

- **Les seuls indices significatifs sont à chercher du côté du nombre de personnes qui contactent la radio pour couvrir un événement** (Sawte Ouarzazate reçoit une dizaine d'invitations pour des couvertures d'événements par semaine). Mais là encore, être sollicité ne signifie pas être écouté. On peut aussi s'intéresser au **nombre d'auditeurs qui contactent la radio par mail ou courrier et qui participent aux émissions d'appels des auditeurs.** « La radio Sawte Ouarzazate occupe une

grand place auprès de la population et des institutions, commente Mohamed Haouzan, son coordinateur. *Nous sommes invités partout. Quand on a un problème (par exemple, quand la diffusion s'arrête), le téléphone sonne toujours. Nous recevons des commentaires sur internet. Les gens ont un intérêt et réagissent.* »

On peut donc affirmer que des webradios marocaines sont réellement écoutées par une frange significative de la population.

- Difficile aussi de connaître le niveau de confiance qu'accordent les auditeurs à leur webradio.

5/ Un canal de diffusion à portée inédite

- ***Toucher une large population***

- Mis à part le fait que ces radios associatives ont toutes pris la forme de webradios car au Maroc, les associations ne sont pas autorisées à émettre sur les ondes hertziennes, les radios associatives ont choisi le web pour s'exprimer car d'un point de vue technique, Internet est un canal de communication peu onéreux et facile d'utilisation. Cependant, beaucoup de webradios évoquent le fait que le prix de l'hébergement du serveur ainsi que de la connexion internet constituent un coût majeur dans les dépenses courantes.

Cela peut même être prohibitif. Par exemple, Radio JPT, Jardin Public Touaghil à Guelmim lancée il y a quelques mois, ne peut pas encore émettre sur le web à cause de ce coût et a choisi de s'exprimer via des hauts parleurs en direct dans un jardin public (cf. encadré ci-dessous).

- Les modes de diffusion sont multiples. Il n'y a pas un modèle type. Sont utilisés : Radionomy (www.radionomy.com), Airtime (www.sourcefabric.org/en/airtime), Radio King (www.radioking.fr), Winamp (www.winamp.com).

Du point de vue de la diffusion et de la portée, Internet est un outil des plus intéressants dans un pays de 34 millions d'habitants qui compte 15 millions d'utilisateurs internet. De plus, la diffusion de la webradio n'est pas limitée géographiquement et permet ainsi d'être écoutée dans tous les pays du monde, spécialement dans la région Maghreb-Machrek et dans les pays où habite la diaspora marocaine.

- Les webradios permettent de plus l'anonymat. De nombreuses radios évoquent des thématiques sociétales jugées délicates. Via ce média, il est bien sûr plus facile pour l'auditeur de pouvoir s'exprimer et témoigner. Facile d'accès, la radio représente ainsi parfois l'unique canal de communication possible pour des populations minoritaires fragilisées ou n'ayant pas le droit de cité. Vittoria Rinaldi, chef de projet Maroc à Soletterre qui accompagne le projet de webradio Mères en ligne témoigne : « *La thématique*

des mères célibataires est très sensible au Maroc. Les mères célibataires sont très stigmatisées. Cette idée d'une radio permet non pas de parler au nom des bénéficiaires mais permet aux bénéficiaires de parler elles-mêmes de leur situation. On souhaite que les mères célibataires se défendent elles-mêmes. Le but est de donner les moyens à ces gens en difficulté de pouvoir s'exprimer sans intermédiaire. C'est aussi un moyen de communiquer directement tout en gardant l'anonymat, donc sans trop s'exposer. Ce sont des femmes invisibles qui n'ont jamais eu la parole. Cette approche est courageuse. »

- La webradio permet donc de faire passer des messages, de sensibiliser, de faire participer les citoyens. Elle représente donc un élément indispensable pour le développement social du pays. (respect des droits de l'homme, égalité hommes-femmes, liberté d'expression, protection de l'environnement...) et un moyen de communication pour réduire une partie de la fracture numérique du pays.

FOCUS : Mères en ligne, Tanger.

« Mères en ligne est un projet de webradio innovant pour promouvoir les voix des mères célibataires », commente Rhimou Hajoub, coordinatrice de 100% Mamans à Tanger.

Le média est en train de voir le jour grâce à cette association marocaine avec l'appui de l'ONG italienne Soleterre. Il fait partie des webradios les plus ambitieuses que nous ayons été amenés à rencontrer.

Celle-ci ne se « contente » pas de cibler des minorités invisibles à qui donner la parole. Elle permet à ces minorités de devenir elles-mêmes actrices et animatrices de la radio. Il s'agit donc d'une approche participative particulièrement intéressante.

« A l'automne 2016, ce sera le début de la radio avec les premières émissions, décrit Vittoria Rinaldi, chef de projet Maroc à Soleterre. 10 à 15 mères célibataires, sélectionnées sur des critères de personnalité et de leadership au sein de leurs communautés et indemnisées sous forme de bourses, auront été formées au droit, au plaidoyer et à la radio. Au même moment, des caravanes seront mises en place à travers tout le pays : les femmes vont se déplacer dans huit villes différentes pour rencontrer les associations qui travaillent sur le même thème. »

« L'outil radio donne un espace d'expression et de visibilité, affirme Rhimou Hajoub. Il permet de transmettre les inquiétudes et revendications, mais aussi de sensibiliser à la thématique. »

D'après le cadre logique du projet, 309 347 euros sont prévus par Soleterre sur deux ans et demi. Cette somme inclut l'équipement, le local, les bourses pour les mères célibataires participantes au projet, ainsi que le personnel (1 coordinateur de projet, 1 assistant de projet, 1 responsable communication et plaidoyer, 1 responsable administration, 1 technicien radio, 1 éducatrice, 1 assistance sociale, 1 consultant juridique, 1 consultant communication et plaidoyer, 1 formateur radio).

- Les radios associatives représentent aussi une alternative pour s'adresser à des populations analphabètes qui se rendent souvent dans des cybercafés. Dans ce sens, Mohamed Leghtas, coordinateur du réseau des radios e-Joussour, souhaiterait vivement que ces webradios passent sur la FM afin de toucher une plus large population qui n'a pas toujours accès à Internet :



« Le public cible des associations est essentiellement composé de personnes analphabètes donc on ne peut pas utiliser tout ce qui est écrit. Tant qu'on est sur le web, on ressent une frustration car on ne communique pas assez avec la population cible composée de personnes illettrées, marginalisées, exclues des médias publics ou privés. » Mohamed Haouzan de Sawte Ouarzazate va dans le même sens : « Le passage en FM serait un enrichissement pour toucher plus de gens dans les épiceries et les taxis. »

- Christiane Dardé, responsable de formation à l'IFAD, association œuvrant dans le domaine de la formation pour le développement et soutenant l'idée d'une webradio à Figuig justifie son intérêt pour un tel média : « Nous faisons un focus sur les radios associatives, car c'est un moyen de communication qui peut toucher nos publics cibles situés dans des zones où le patrimoine oral est très présent. C'est un moyen efficace d'impliquer les jeunes, car ce canal de communication leur plaît. Dans des associations, ils arrivent à être producteurs d'émissions, pour faire connaître ce qui se passe dans leur région. C'est un moyen de les valoriser et de les rendre acteurs de ces associations. Le but est aussi qu'ils améliorent leurs compétences et qu'ils soient des jeunes engagés dans leur territoire. »

- **Assurer le strict minimum pour fonctionner**

- Les webradios diffusent leurs programmes depuis des appartements privés ou des locaux associatifs. Le matériel utilisé est extrêmement similaire pour toutes les webradios : une console, une connexion internet, un support de mise en onde, 2 à 3 micros, 1 ou 2 enregistreuse(s). Souvent le matériel a été donné (souvent par e-Joussour). Quand il ne s'agit pas d'un don, il s'agit d'achat effectué sur des fonds propres, mais cela est plus rarement le cas. Plusieurs radios ont obtenu le matériel grâce à des bailleurs de fonds internationaux (Mères en ligne, Soura, etc.).
- Les radios disposent aussi souvent de matériel vidéo. Une petite caméra est présente pour diffuser des vidéos en ligne, un aspect très important pour beaucoup de webradios qui souhaitent aussi proposer des vidéos aux internautes afin de diversifier leurs programmes.

- **L'absence de ligne musicale type**

- Il n'a pas été possible de définir une ligne musicale type pour les différentes webradios interviewées. La musique peut être extrêmement généraliste ou ciblée sur un type de musique (électro, rap, Amazigh, raï, hardcore, oriental, pop, rock, religieux). Le terme de « floklöre » est cité par deux radios.
- **La plupart des musiques proviennent de téléchargements illégaux.** Certains webradios utilisent aussi Youtube en streaming en direct. Parfois des commentaires critiques sur le téléchargement peuvent se faire entendre. « *Nous ne faisons pas de téléchargement, explique-t-on à la webradio Femmes du sud. Nous sommes sensibles à la déontologie de la radio communautaire et aux droits d'auteur. Nous respectons les morceaux et ne jouons que de la musique gratuite qui a plus de dix ans ou alors nous passons des CD en relation avec beaucoup de jeunes musiciens qui nous donnent eux-mêmes leurs musiques.* » Cette position sur le refus du téléchargement est rare, mais la diffusion de CD fournie par des artistes locaux est plus répandue.

E/ Les défis des webradios

1/ Des webradios qui ne sont plus en activité

- Avant de se pencher sur les problématiques rencontrées, il est intéressant de comprendre pourquoi des webradios qui ont existé n'existent plus.

De simples recherches sur internet permettent de trouver des traces de webradios ayant existé mais qui visiblement ne sont plus en activité. Il peut arriver de trouver une radio diffusant ou ayant diffusé à partir d'une plateforme de diffusion de webradio, mais sans parvenir à obtenir des informations supplémentaires pertinentes et encore moins la trace d'un site internet encore existant ou d'une page Facebook encore active. Les contacts trouvés n'ont pas donné de suite. Il s'agit la plupart du temps de webradios musicales et ne présentant donc pas d'intérêt dans le cadre de ce rapport. **Néanmoins, trois exemples de webradios à visée sociale ou ayant une ligne éditoriale non musicale ont attiré notre attention : Radio campus Agadir, Radio ISIC et Darblanca.**

- **Radio Campus Agadir**

- Dans le cas de Radio Campus Agadir, il fut extrêmement difficile d'approfondir le sujet. Nous avons retrouvé un flux sonore musical qui fonctionne toujours. Mais depuis 2013, le site n'est plus mis à jour, tout comme la page Facebook, dont le dernier « post » indique : « *Musiques, culture, théâtre, écologie, politique, arts plastiques, santé, histoire, révolte, création sonore, concerts, expérimentations, cinéma, danse, lettres, sport, actu locale...Radio Campus Agadir vous accueille pour découvrir la pratique radiophonique : animation, technique, reportage, chronique, montage audio, interview...* » De plus, aucun de nos contacts de la région d'Agadir n'a affirmé connaître Radio Campus Agadir et n'a donc pu fournir plus d'informations.

- **Radio ISIC**

- De son côté, Radio ISIC, issue de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication de Rabat, a produit son dernier programme en février 2015, soit quelques semaines après son lancement fin 2014. **Le manque d'anticipation des dépenses, ainsi que le manque d'implication des élèves et des enseignants expliquent cette période de pause qui est appelée à se prolonger.** Radio ISIC est née en partenariat avec Canal France International (CFI) dans le cadre du projet Shabab up! « *Des séminaires de formations sur la radio ont été proposés aux étudiants, se rappelle Abdelmajid Fadil, directeur de l'ISIC. De plus, CFI avait payé la location du serveur et nous devions prendre le relais ensuite. Cependant, cela nous a posé problème car cela coûte cher : 6000 euros par an. Nous cherchons donc un partenaire pour prendre en charge cette location. Autre problème rencontré :*

celui de l'implication des enseignants permanents. Nous avons donc fait appel à une vacataire pour valider les contenus et les travaux développés par les étudiants. Il faut aussi assurer la relève des élèves qu'on doit former en permanence. Il faut savoir motiver les étudiants et les former. » La direction de l'ISIC affirme à présent solliciter à nouveau l'Ambassade de France ou vouloir approcher d'autres financeurs.

- **Darblanca**

- Troisième exemple de webradio ayant disparu: sans doute l'exemple le plus intéressant au regard de sa ligne éditoriale : Darblanca.

Parler de cette webradio est cependant visiblement un peu sensible. Il a été impossible de joindre l'Association Coup de Chance pour les Jeunes, à l'origine de la radio. L'interlocuteur que nous avons pu interroger n'est plus présent dans l'association. Il a cependant accepté de nous répondre à condition de rester anonyme. Nous nous contenterons donc d'indiquer qu'il était impliqué activement dans la radio. Le point le plus sensible de l'histoire de Darblanca concerne le financement et le mode de gestion. L'interviewé indique que les responsables de l'association, que nous avons tentés de joindre sans succès, lui ont interdit de parler des questions financières.

En mai 2013, la webradio Darblanca est lancée en grande pompe dans la médina de Casablanca avec un financement MEPI (Initiative du Partenariat du Moyen Orient) en présence de Brian Shukan, Consul Général des Etats-Unis d'Amérique au Maroc. En moins de deux ans, le financement s'arrête. La radio y survivra trois mois. Une période de déclin où « *on a essayé d'enregistrer des CD d'artistes pour avoir des fonds, mais ça n'a pas marché*, se rappelle notre source. *La concurrence des studios à bas prix est très rude. On a aussi pensé à organiser des formations scolaires et des formations en médiation sociale en demandant 100 dhs aux jeunes pour bénéficier de cours de soutien. Ça n'a pas marché non plus, car les jeunes n'ont pas les moyens. On a essayé de postuler au programme américain Design for change, mais ça prend du temps. Une autre possibilité aurait pu être la publicité, mais ça ne s'inscrivait pas dans la ligne éditoriale de la radio. Également, des partis politiques voulaient parrainer des émissions, mais l'idée de la radio était de se tenir loin du milieu politique. Déjà, tenir trois mois, ce n'était pas si mal.* » Darblanca semble donc ne pas avoir su ou pu anticiper la fin du financement MEPI.

Notre interlocuteur affirme pourtant que le projet pourrait peut-être reprendre. « *Les gens sont demandeurs, on avait le soutien de la communauté, un appui populaire. Il y a maintenant une frustration.* » Difficile de croire cependant à une renaissance de Darblanca : « *Les gens de l'association Coup de Chance s'intéressent à présent à autre chose.* »

- On constate donc que les webradios lancées immédiatement avec l'appui d'organismes étrangers ne semblent pas parvenir à se maintenir une fois que ces organismes se retirent. A l'inverse, les webradios provenant d'une base, d'une communauté, connaissent un ancrage naturel dans le paysage associatif marocain qui lui assure, non pas un financement fort, mais au moins une promesse de pérennité.

A présent que nous avons observé pourquoi certaines webradios n'existent plus, il est plus aisé de se focaliser sur les problématiques rencontrées.

2/ L'absence d'un cadre législatif

Le manque de reconnaissance juridique fait partie des frustrations les plus exprimées par les webradios associatives (*cf. partie précédente « Toucher une large population » et dernière partie sur les perspectives*).

Virginie Jouan, de l'IMS, décrit « *la campagne menée pour la reconnaissance* » comme « *une étape importante* », pendant que Mohamed Leghtas d'e-Joussour souligne « *la frustration de ne pas être sur la bande FM* ».

3/ Les contraintes financières

- Fonds propres, financements de bailleurs, subventions locales, dons, cotisations, fourniture de services extérieurs à la radio... Nous l'avons déjà dit, le mode de financement des radios associatives au Maroc apparaît indéfini. Ces contraintes financières induisent des contraintes techniques. « *Les difficultés techniques pour réaliser des directs et diversifier les outils de travail sont grandes, décrit Mohamed Leghtas, coordinateur l'E-joussour. Il faut faire preuve de créativité pour approcher la population cible sans rester fixer devant l'ordinateur.* »

- Les contraintes financières conduisent également à des contraintes éditoriales. « A un moment donné, analyse Virginie Jouan, chargée de projet MENA à l'IMS, *une petite équipe ne suffit plus si on veut enrichir ses contenus et être plus pertinent.* » Cependant, pour cette dernière, l'enjeu financier principal est ailleurs : « *La question est de savoir si ces radios pourront avoir accès à la publicité. Est-ce qu'un fonds peut être constitué en appui ? Il faut encore définir quels instruments peuvent pérenniser le modèle économique de ces radios. De toute façon, même si un mécanisme financier est identifié, le secteur restera très vulnérable.* »

4/ Le manque de compétence des acteurs

- La question des compétences se pose à deux niveaux : les besoins de formations des bénévoles et la volonté d'employer un salarié.

- **Les compétences professionnelles des personnels des webradios sont très variables d'une radio à l'autre.** Dans certains cas, des bénévoles ont déjà été formés, soit dans le cadre d'un cursus professionnel classique (journalisme et/ou technique), soit plus souvent dans le cadre de formations courtes (plus ou moins efficaces) offertes par des bailleurs de fond et acteurs du domaine. Cependant, généralement, les bénévoles ont appris la radio sur le tas en développant leurs compétences au fur et à mesure de l'état d'avancement de la radio.
- **Souvent, les radios effectuent elles-mêmes des transferts de compétences avec des bénévoles qui forment d'autres bénévoles.** « *Les inégalités en matière d'accès aux médias sont très visibles, décrit Jawad Jaouani, responsable de la webradio Soura. Les populations résidentes dans des territoires marginalisés, dans les zones rurales ou les quartiers périphériques des grandes villes, ne disposent pas des ressources ni des espaces d'apprentissage permettant l'appropriation des outils d'informatique et de communication.* » Néanmoins, ce processus de formation sur le tas comporte bien entendu beaucoup de lacunes dont les bénévoles sont pleinement conscients.
- **C'est pourquoi toutes les webradios sont demandeuses de renforcement des compétences professionnelles des équipes et ceci dans tous les domaines. Certains demandent des formations « générales ». Beaucoup savent identifier de manière plus précise leurs besoins en formations.**

Concernant les besoins en formations journalistiques, l'écriture journalistique et la production sont les plus fréquemment citées. (« *Comment écrire ? Comment faire un reportage ?* »). Le choix des sujets et des angles revient aussi souvent (« *On a du mal à trouver des idées de reportage.* »). Savoir protéger ses données, diversifier et vérifier ses sources, respecter la vie privée sont autant de thèmes de formation qui sont souhaités. Savoir animer une émission figure aussi dans les demandes.

Sur le plan technique, les demandes sont aussi nombreuses. Savoir monter, savoir mixer, mieux connaître les serveurs, le streaming et les nouveaux logiciels représentent les demandes les plus fréquentes.

Actuellement, les webradios sont également extrêmement demandeuses de formations vidéos. Que ce soit sur le plan éditorial ou technique, être formé en vidéo représente un volet qui tient à cœur aux webradios désireuses de montrer et non pas seulement de faire écouter. Dans une moindre mesure que les besoins en formation journalistiques et techniques, mais revenant tout de même à plusieurs reprises dans les entretiens, on peut citer les besoins en formation de management (structure, équipe, organisation, financement et voies d'accès aux financeurs, administration).

- **Concernant les formations des journalistes, certains n'ont pas conscience que le traitement de l'information pour une radio associative diffère de celui d'une radio publique ou commerciale.**« *Nous déplorons un manque de formation des animateurs*

de radio sur la communication de proximité ou citoyenne, regrette Mohamed Leghtas d'e-Joussour. Par exemple, nous avons eu parmi nous des lauréats de l'ISIC, donc formés au journalisme, mais dont le traitement de l'information n'était pas adapté au public des radios associatives. Il y a la nécessité d'adapter les angles. La radio associative est un concept nouveau au Maroc et il faut investir dans la formation. Nous avons l'idée de conclure un partenariat avec l'ISIC ou d'autres acteurs privés afin d'inclure la communication citoyenne et de proximité dans les cursus. »

Autre volet à approfondir : la manière d'impliquer davantage les bénéficiaires des webradios dans la conception de la grille des programmes.

- **Concernant la volonté d'employer un salarié**, là encore, toutes les webradios sont unanimes : elles voudraient au moins avoir un poste salarié au sein de la radio. Certains souhaiteraient un coordinateur général. D'autres préféreraient un journaliste pour assurer la partie éditoriale, laissant la coordination administrative et logistique aux bénévoles de l'association.

« Il y a des problèmes de disponibilité des ressources humaines, résume Mohamed Leghtas. Il est difficile de gérer un projet de webradio uniquement avec des bénévoles et des volontaires. Il faudrait au moins un financement pour une personne permanente dédiée à la gestion et pérenniser la radio. Mais pour cela, il faut des ressources stables et dédiées. »

La présence d'un salarié permettrait de compenser le manque d'implication des bénévoles et le manque de culture associative que beaucoup d'acteurs de la webradio au Maroc regrettent.

- Pour conclure ce volet sur les contraintes, il est à souligner que concernant la sécurité des journalistes/communicateurs, aucun des interlocuteurs n'a évoqué spontanément la question d'éventuelles pressions ou violences de la part de l'autorité publique, de forces de l'ordre ou de personnes privées (voisins, propriétaires de locaux loués, etc.).
- Autre aspect à souligner : le paysage webradiophonique marocain étant extrêmement jeune, il est encore difficile de tirer des conclusions sur toutes les problématiques rencontrées.

F/ Quelles perspectives à court et moyen terme?

1/ Sur le plan macroradiophonique : des webradios en projet

- En 2015, nous avons pu assister à une augmentation significative du nombre de webradios par rapport au début des années 2010. L'histoire des radios webradios marocaines arrive à une seconde étape. Sur le plan juridique, un changement législatif peut être envisagé. Sur le terrain, on peut estimer que 8 webradios sont en projet actuellement au Maroc. Certaines ont été lancées mais demeurent à un stade embryonnaire, de nombreuses autres sont en projet.
- Parmi ces projets on peut citer la webradio Wassait à Casablanca. L'idée de créer cette webradio a été lancée avec l'association Wassait, l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation (Aref) du Grand Casablanca et le FMAS en 2014. Cette webradio est destinée à soutenir des projets éducatifs. Jusqu'à présent, 2 ou 3 reportages (vidéos) ont été réalisés et l'équipe s'est rendue dans des écoles pour recueillir des réactions et témoignages. Mais la production est en standby depuis l'été 2015.
- Autre exemple intéressant de webradio qui en est seulement à l'étape de projet: la webradio de Figuig. *« Nous avons le projet d'accompagner une idée de webradio à Figuig, il y a un potentiel intéressant. Il s'agit d'une région très marginalisée. De plus, il y a un fort tissu associatif très motivé. Nous pensons à accompagner les jeunes dans leurs démarches et leurs envies et souhaitons donner la parole à ceux qui ne peuvent pas s'exprimer. Au sein des associations locales, dans les communes, dans toutes les strates décisionnelles en fait, les femmes et les jeunes ne sont pas assez représentés. Le but idéal du projet, c'est d'aider les jeunes à s'emparer de leurs droits. Nous utilisons la radio comme prétexte à cela »,* témoigne Christiane Dardé, responsable de formation à l'IFAD, association œuvrant dans le domaine de la formation pour le développement.
- La webradio constitue un important instrument de territorialisation tant en terme de diffusion que de contenu. Néanmoins, certaines zones géographiques sont encore vierges. Il demeure des zones blanches significatives à Oujda, Al Hoceima, Guelmim, mais aussi dans les régions de Dahkla ou de Laayoune où le projet de webradio tourne actuellement au ralenti.

2/ Sur le plan microradiophonique : l'ambition d'un flux sonore continu

- Les webradios affichent l'ambition de lancer de nouveaux programmes. Femmes du sud à Agadir souhaite produire davantage et atteindre l'objectif de 2 à 3 émissions par mois (notamment sur les femmes ouvrières). Kech Radio souhaite lancer un nouveau projet en 2016 intitulé « Radio des villages ». Il s'agit d'organiser des débats dans les villages de la région de Marrakech avec les jeunes concernant les politiques publiques,

le chômage, la démocratie participative, la question des femmes en partenariat avec l'Union européenne. En 2016, apparaîtront également les premières émissions produites et animées par les mères célibataires de la webradio Mères en ligne.

- **Si l'objectif peut paraître modeste vu de l'extérieur, vu de l'intérieur, les webradios ambitionnent d'avoir sur le moyen terme un site internet dédié et de diffuser 24 heures sur 24.** L'échéance la plus proche est celle de Kech Radio qui envisage d'avoir son propre site et son flux sonore pour début 2016.
- **Par ailleurs, les radios associatives envisagent un « plan B » si la bande FM ne leur est pas accessible à très moyen terme. Ainsi elles envisagent de diffuser via des smartphones à travers des cartes sim ou des applications.** E-Joussour souhaite mettre en place une application, quand Radio campus Marrakech possède déjà une application sur iPhone et Android. Au sein de Radio JPT Jardin Public Touaghil de Guelmim, un étudiant propose une application pour smartphone, mais les problèmes de connexion internet demeurent encore problématiques (pas d'internet dans le bureau de l'association qui gère).

3/ Vers un modèle de médias associatifs multisupports

- **Le support internet demeure intéressant pour que ces radios associatives puissent toucher un large public jeune familier de ces technologies. Cependant, ce support n'apparaît pas suffisant.** Certes, de multiples webradios proposent déjà du contenu vidéo, mais ceci n'est pas incompatible avec un passage en FM. **Un modèle de médias associatifs multi-supports semble ainsi être en train de se dessiner au Maroc dont l'ossature serait un site web alimenté par des textes, des flux sonores et des vidéos en attendant le passage de ce flux en FM.**
- **Toutes ces webradios optent pour le web comme solution provisoire faute de mieux. Elles se situent toutes en effet dans une phase transitoire, l'objectif ultime demeure celui de basculer sur la bande FM. Le web est synonyme de problème d'itinérance : ne diffuser que sur le net, c'est être condamné à n'être écouté que le soir et de manière statique à la maison.**

FOCUS Radio JPT Jardin Public Touaghil, Guelmim

Le projet séduit. Il faut dire qu'une radio qu'on ne peut écouter qu'un jour par semaine dans un jardin a de quoi attirer.

Chaque dimanche dans le jardin public Touaghil de Guelmim, les habitants deviennent auditeurs face à des haut-parleurs. De 15-16h à 20h, s'enchaînent des émissions sur la culture, l'enfance, les médias, le social, le sport, la religion, la musique.

Pendant le Ramadan, c'est la même chose quatre jours par semaine après le ftour. Cette initiative est née il y a quelques mois des adhérents de l'association Touaghil pour le développement.

Totalement bénévole et sans ressource de financement, l'équipe totalise une trentaine de jeunes et étudiants (plus d'hommes que de femmes) âgés au maximum de 21 ans. « *Tout le monde adore*, décrit Siham Zaitar, responsable de la radio. *Beaucoup de gens viennent. C'est très populaire. Tout le monde veut que nous soyons sur internet.* »

C'est faute d'équipement que la diffusion web ne se fait pas. Mais devenir une webradio est clairement l'objectif.

4/ Un soutien de l'Etat comme condition préalable à l'ouverture

- Toutes les parties prenantes s'accordent à dire qu'il sera temps d'accorder des licences, après la reconnaissance juridique effective des radios associatives.

Cependant l'octroi de ces licences doit se faire de façon globale. Il apparaît en effet plus pertinent de donner d'abord des licences à plusieurs dizaines de webradios plutôt que d'abord à un ou deux acteurs ou à un ou deux réseaux issus de la société civile afin d'éviter tout clientélisme. Emmanuel Bouterin, le président de l'AMARC témoigne : « *Dans la région de Ouarzazate, les webradios ne font pas partie d'un réseau urbain, ce sont des personnes qui ont lancé des webradios en se basant sur des initiatives locales. C'est à ce type de webradios qu'il faut d'abord s'ouvrir.* » Commencer par octroyer des autorisations temporaires pourrait être aussi une première piste intéressante de réflexion.

- Cependant le principal obstacle réside dans le fait que les parlementaires n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un outil de régulation, c'est-à-dire un cahier des charges d'une radio locale à but non lucratif. Seul un cahier des charges posant un certain nombre de conditions/restrictions (prosélytisme, atteinte à l'ordre public) a été posé et il apparaît que la HACAn'a pas suffisamment de moyens pour contrôler efficacement a posteriori le respect de ce cahier des charges. « *Avec le processus de régionalisation en cours, on pourrait redéployer des personnels de la HACA ou recruter 10 personnes*

pour que la HACA vérifie le respect des cahiers des charges en région », suggère Emmanuel Boutterin.

L'octroi de licences devrait aussi passer par la mise en place d'un soutien financier effectif de l'Etat et du Gouvernement. « *Nous réfléchissons aussi aux sources de financements. Si nous devons passer en FM, il faudrait payer 100 000 dhs pour avoir une licence* », s'inquiète Radio Campus Marrakech. Il apparaît incontestable que l'octroi de licences doit s'accompagner de la mise en place d'un modèle économique viable pour garantir aux radios associatives la pérennité, l'autonomie et l'indépendance.

- **Lors du Forum Mondial des Droits de l'Homme en 2014 à Marrakech, la HACA avait attribué une fréquence éphémère au Conseil National des Droits de l'Homme. (CNDH) Une occasion ratée puisque ce dernier avait finalement « sous-traité » à la radio commerciale Radio Aswat.** « *Il s'agissait de la première expérience de fréquence temporaire au Maroc* », commente Mohamed Leghtas.
- **En décembre 2015, à l'occasion de la COP21, plusieurs acteurs de la radio communautaire au nouveau mondial se sont regroupés à Paris pour produire des émissions en lien avec cet événement (AMARC, Panos Afrique de l'Ouest). E-Joussour était présent. L'espoir que peut-être ensuite la COP22 (qui se tiendra en 2016 à Marrakech) soit l'occasion pour les radios associatives marocaines de pouvoir émettre sur la bande FM. Au moins à titre provisoire.**

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- *Etude sur le secteur de la communication audiovisuelle au Maroc, réalité, obstacles et alternatives*, étude réalisée par le Dr Hicham Madacha dans le cadre du projet « Medias communautaires, pour une information citoyenne ».
- *Projet de loi relative aux radios associatives* réalisé dans le cadre du projet « Medias communautaires, pour une information citoyenne », mis en œuvre par Le Portail de la Société civile Maghreb Machrek e-Joussour.
- *Indicateurs de développement des médias : cadre pour l'évaluation du développement des médias*, Unesco 2008, programme international pour le développement de la communication
- *Le plaidoyer pour une reconnaissance juridique des radios associatives communautaires au Maroc*, par Saïd Essoulami, directeur exécutif du CMF MENA
- *ITW video de ImaneBounjara du portail de la société civile Maghreb Machrek e-Joussour* par Altermondes
- *Radios associatives de la FM à Internet (atouts, enjeux et perspectives)*. Texte de la conférence de Pascal Ricaud lors du Forum Médias Citoyens 2012 sur mediascitoyens.org
- <http://www.agenceecofin.com/audiovisuel/1911-33951-liberte-et-pluralisme-determinent-la-strategie-de-l-audiovisuel-marocain-selon-mustapha-el-khalfi> 19 novembre 2015
- *Politiques et financement de viabilité de la radio communautaire*. Préparé par Venus Easwaran Jennings, spécialiste de programme à l'UNESCO, assistée de Victoria Weidermann et en consultation avec des régulateurs de la radiodiffusion, des diffuseurs de radios communautaires et les fonctionnaires hors Siège du secteur de la Communication et de l'Information (CI) de l'UNESCO. Section de Développement des médias et Société (CI/FEM/MAS), UNESCO (2015).
- *Communication & Information Sector/ UNESCO supports new local radio stations in Tunisia*http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/resources/news-and-in-focus-articles/all-news/news/unesco_supports_new_local_radio_stations_in_tunisia/#.VIA1CF6HKzN

- *UNESCO supports community radios in Tunisia* http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/resources/news-and-in-focus-articles/all-news/news/unesco_supports_community_radios_in_tunisia/#.VIA1Al6HKzN
- *Les médias de proximité*
<http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/media-development/community-media/>
- *Le peuple marocain est-il prêt pour la liberté d'expression ?* [Edito]Média | Publié le 10.02.2014 à 20h00 | Par Mohamed Ezzouak <http://www.yabiladi.com/articles/details/23163/peuple-marocain-est-il-pret-pour.html>
- *Qu'est-ce que la Radio Communautaire?* <http://www.amarc.org/?q=fr/node/13>
- www.liveonlineradio.net
- www.ft.streema.com
- www.radiodisplay.com
- www.radionomy.com
- www.radiojoussour.net

**Bureau de l'Unesco à Rabat
pour le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et la Tunisie**

Avenue Ain Khalouiya, Km 5,3, B.P. 1777, Rabat Maroc

Tél : +212 (0)5 37 75 57 22 / 65 77 68 / 75 09 19

Fax : +212 (0)5 37 65 77 22

E-mail : rabat@unesco.org

<http://www.unesco.org/new/fr/rabat/home/>